

« PAYS PORTES DE GASCOGNE »



PROJET CULTUREL

RAPPORT DEFINITIF
JUN 2003

Phosphoros, Robert Verheuge - Publics & Patrimoine, Nathalie Vallée

I - INTRODUCTION	5
I/a - La commande	5
I/b - Les objectifs	5
I/c - Les étapes de la mission et la méthodologie	6
II - LE CONTEXTE	8
II/a - La problématique du pays	8
II/b - Les conséquences	8
II/c - L'utilité du projet culturel	9
III - LES POLITIQUES CULTURELLES INSTITUTIONNELLES ET LEUR IMPACT SUR LE PAYS « PORTES DE GASCOGNE »	10
III/a - Le Ministère de la Culture et de la Communication - DRAC Midi Pyrénées	11
III/b - Région Midi Pyrénées - Direction de la Culture et de l'Audiovisuel	12
III/c - Conseil Général du Gers Direction Environnement culture et sport	12
IV - POTENTIEL PATRIMOINE	14
IV/a - La dimension patrimoine d'un projet culturel de pays	14
IV/b - Vers une identité à construire ensemble	15
IV/c - Potentiel et caractérisation du patrimoine	17
1 - Quelques périodes historiques particulièrement riches d'un point de vue patrimonial	17
2 - D'autres périodes et thématiques historiques à mettre en évidence	18
3 - Quelques caractéristiques fondamentales	19
4 - Quelques « typologies » patrimoniales fortes à valoriser	20
IV/d - Les collections muséographiques et les objets~mobiliers	22
1 - Les collections muséographiques	22
2 - Les objets mobiliers (civils et religieux)	24
IV/e - Quelques thématiques transversales identifiées à ce jour	25
IV/f - Les Savoirs et Savoir-faire (traditionnels & innovants)	26
V - L'OFFRE CULTURELLE DU PAYS « PORTES DE GASCOGNE »	27
V/a - Institutions et associations culturelles transversales	27

V/b - Le réseau des associations d'éducation populaire	30
VI - LES STRUCTURES, LES EQUIPEMENTS, LES PROJETS A AMBITION TERRITORIALE	33
VI/a – Les structures et programmes existants	33
VI/b - Les projets sur le territoire	34
VI/c - Les projets artistiques	34
VII - DIAGNOSTIC PATRIMOINE	37
VII/a - Les problématiques identifiées à ce jour	37
VII/b - Les enjeux d'aujourd'hui et de demain	38
VII/c - Les grands axes de développement	39
VIII - DIAGNOSTIC CULTUREL	40
VIII/a - Des acteurs	41
VIII/b - Des Outils des réseaux	42
VIII/c -Actions et productions	44
VIII/d - Thématiques essentielles repérées à développer	44
IX - DIAGNOSTIC TOURISME CULTUREL	45
IX/a - Le dispositif départemental	45
IX/b - Exemples d'événementiels festifs et culturel	46
IX/c - Les festivals de notoriété culturelle forte ou très forte	Erreur ! Signet non défini.
X - PROBLEMATIQUES, ENJEUX ET AXES DE DEVELOPPEMENT COMMUNS AU PATRIMOINE ET A L'ACTION CULTURELLE	49
X/a - Les besoins de la population locale et des nouveaux arrivants	49
X/b - Mise en cohérence des projets	49
X/c - Professionnalisation, formation, pérennisation des emplois	50
X/d - Economie de la culture et moyens de fonctionnement	Erreur ! Signet non défini.
XI - UNE IMAGE POUR LE PAYS « PORTES DE GASCOGNE »	51

XII - PRECONISATIONS ET MISE EN ŒUVRE POUR UNE POLITIQUE CULTURELLE DE PAYS	52
XII/a - Préalables	Erreur ! Signet non défini.
XII/b - Axe patrimoine	53
1 - Préalable	53
2 - Quatre préconisations	53
3 - Cinq propositions concrètes de mise en œuvre	56
XII/c - Axe action culturelle	60
1 - Cinq préconisations	60
2 - Quatre propositions de mise en œuvre	60
3 - Les grands projets culturels pour le Pays	Erreur ! Signet non défini.
XII/d - Compétences, cohérence, organisation	68
1 - La mise en place d'un outil de cohérence territoriale (2004/2006)	68
2 - Structuration et cadre juridique	69
3 - Des ressources humaines	71
XIV - CONCLUSION	74
XV - ANNEXES	76
XV/a - Liste des personnalités consultées	76
XVI/b - Bibliographie	78
XV/c – Fiche EPCC	81

I - INTRODUCTION

I/a - La commande

Le Pays « Portes de Gascogne », dès sa demande de reconnaissance, a souhaité se doter d'un projet culturel. Il a été l'un des premiers à faire appel au dispositif d'aide proposé conjointement par le Conseil Régional et la DRAC Midi Pyrénées.

Grâce à ce dispositif, il a fait appel à un cabinet spécialisé, afin qu'à partir d'un diagnostic, soient tracés les **grands axes de ce projet**, que les élus du Pays disposent de propositions en matière d'**organisation culturelle du territoire**, enfin que les **premières mesures de mise en œuvre** à prévoir dans le cadre de ce projet à long terme, soient définies.

Si, de par la volonté des élus et du Conseil de Développement, la culture a pris une place importante dans le dispositif de concertation, ce n'est pas parce que cette thématique est plus importante que d'autres thématiques, (l'économie, les questions sociales, l'environnement par exemple), mais parce que **poser la question de la Culture c'est poser la question de l'identité actuelle et future du Pays** et de sa façon de s'exprimer, de communiquer.

De ce fait, on peut dire que le projet culturel du Pays **constitue un préalable** et qu'il parcourt en tous cas toutes les autres questions, qu'elles soient sociales ou économiques.

Les objectifs que veut atteindre le Pays, par le moyen de son projet culturel, ont été clairement définis par ses responsables. Ils constituent donc la « toile de fond » de l'étude :

I/b - Les objectifs

- **Créer un équilibre, une cohérence culturelle au sein du Pays**
- Créer un lien social et faciliter l'accès à la culture pour le plus grand nombre
- Proposer une offre culturelle équilibrée en réponse à la demande exprimée
- **Préserver l'authenticité du territoire par la conservation des valeurs patrimoniales et naturelles**
- **Restructurer et/ou renforcer un réseau entre les services publics de la culture déjà établis et les pôles émergents du Pays à identifier et/ou consolider.**
- **Développer les pratiques artistiques professionnelles et amateurs**
- **Créer les conditions d'une transformation réussie de cette zone rurale sous influence croissante de l'agglomération toulousaine (renforcement des liens intergénérationnels et entre population locale et nouveaux arrivants)**
- **Proposer un programme spécifique concernant la jeunesse et les populations rurales éloignées des agglomérations**
- **Estimer les besoins en professionnels de la Culture et du Patrimoine**

- Insérer le schéma de développement culturel du Pays dans le contexte de développement culturel départemental et régional voire, s'il y a lieu, interrégional et national.
- Positionner le projet dans une optique de liens interrégionaux et transfrontaliers.

I/c - Les étapes de la mission et la méthodologie

Cette étude a été conduite par les consultants en **dialogue constant avec tous les acteurs** qui font émerger ce Pays :

- Structures constituées : Services de la DRAC et du Conseil Régional, association de Pays, commissions thématiques, conseil de développement et comité de pilotage de l'étude ;
- Personnalités et acteurs culturels : élus, fonctionnaires, artistes et responsables associatifs travaillant sur le Pays.

Les cabinets ont travaillé en prise **avec les dispositifs de concertation de l'association** « Portes de Gascogne ». Dans ce contexte, les cabinets « Phosphoros » et « Publics et patrimoine » ont adapté leurs méthodes de travail afin de tenir compte des dispositifs assez complexes qu'a mis en place l'Association de préfiguration de Pays « Portes de Gascogne ».

Réunions et rencontres :

Les consultants ont

- Rencontré individuellement de nombreux responsables (présidents de Communauté de communes, maires ou adjoints à la culture, directeurs de services, conseillers techniques ou responsables d'institutions culturelles ou de structures associatives) ;
- Animé deux grandes réunions ouvertes aux principaux acteurs culturels du Pays :
 - Le 3 octobre à L'Isle Jourdain,
 - Le 10 octobre à Fleurance.
- Présenté et conduit diverses concertations et réunions techniques lors des étapes suivantes :
 - Pré-diagnostic devant de la commission thématique « Culture et Patrimoine » de l'association de Pays le 30 octobre
 - Diagnostic devant le **Comité de pilotage I** le 04 février à Lectoure,
 - Réunion technique DRAC, Conseil de Région, Département, le 20 février à Toulouse
 - Diagnostic enrichi des propositions du Comité de pilotage, devant l'Association de Pays et son Conseil d'administration le 7 mars à Gimont
 - Préconisations devant le **Comité de pilotage II** élargi à divers acteurs professionnels de la culture, le 18 mars à Lectoure
 - Présentation de l'état d'avancement de l'étude le 27 mai devant la commission culturelle du Conseil de Région
 - Restitution du rapport définitif et principales propositions de mise en œuvre de la politique culturelle devant le **Comité de pilotage III** le 7 juillet à Gimont
 - Restitution de ce travail et débats devant le Conseil d'administration de l'Association de Pays et l'assemblée générale, le 8 juillet à Gimont.

Entre ces réunions qui rythmaient l'avancement de l'étude, diverses grandes séances de travail thématiques ont été organisées :

- A propos de l'ensemble de la politique patrimoniale ;
- Sur le thème de la création d'un Pays d'Art et d'Histoire ;
- A propos du rôle que pourraient remplir les associations d'éducation populaire, dans le dispositif culturel ;
- Sur la programmation culturelle de la nouvelle Salle de SAMATAN et sur la politique du spectacle vivant.

Ce document définitif tient évidemment compte des ultimes apports résultants de ces dernières réunions.

Les analyses, le diagnostic et les propositions détaillées en matière de politiques culturelles qui suivent sont aussi fondés sur :

1°) de nombreux documents d'analyse relatifs aux trois anciens contrats de terroir, des ouvrages et documents divers sur le pays (bibliographie en annexe) ;

2°) des repérages sur le terrain ;

3°) l'existence de projets culturels plus ou moins élaborés qui émanent d'associations ou de municipalités du Pays.

II - LE CONTEXTE

II/a - La problématique du pays

Pour comprendre la volonté forte de voir conduire cette étude, donc de développer une politique culturelle cohérente, il faut connaître les problématiques qui ont conduit à la création de ce Pays :

Rappel des spécificités de ce Pays :

- Une bande **tout en longueur**, de plus de 56 000 habitants, 159 communes regroupées en 10 Communautés de Communes ;
- Un Pays **longtemps protégé de l'expansion urbaine**, constitué de plusieurs entités historiques. Au-delà des images anecdotiques, la qualité de vie, l'attachement à un très riche patrimoine matériel et immatériel, le goût de la convivialité et donc **une identité forte fondée sur une profondeur et une épaisseur historique** ;
- Aujourd'hui, confronté à une **accélération de l'histoire**, ce **territoire de transition et d'échanges**, doit anticiper la poussée économique et démographique de l'agglomération toulousaine et des villes moyennes en fort développement (Agen, Auch et Montauban). Mais surtout, dans les facteurs de cette accélération, figurent principalement : l'implantation du premier pôle aéronautique européen pour la construction du nouvel avion A 380 et l'implantation d'équipements aéronautiques (Latécoère Gimont), l'amélioration de la liaison routière Auch - Toulouse, accentuant la poussée du Nord Ouest de l'agglomération de Toulouse sur ce Pays des Portes de Gascogne, traversé par l'I.G.G. - « Itinéraire Grand Gabarit ».

II/b - Les conséquences

- Une forte demande de logements, la flambée des prix de l'immobilier, l'arrivée des urbains, -ceux que les sociologues appellent les « rurbains »-, habitués à des services publics très développés et voulant les trouver ici, mais tout à la fois voulant profiter de la qualité de vie d'un monde rural dont ils ne connaissent pas toujours les usages ;
- Les risques de chocs culturels entre les populations rurales qui peuvent en être déstabilisées ;
- Des conséquences positives possibles si les mutations actuelles et à venir sont contrôlées, notamment en terme de capacité à accueillir et à intégrer les nouvelles populations et en terme de maîtrise du foncier. Il y aura alors partage de nouvelles richesses et non pas perte d'identité ; évolution et enrichissement de cette identité.

Les élus du Pays qui ont une longue habitude de travailler ensemble et de contractualiser (expérience des contrats de terroir) font tous globalement la même analyse à propos de ces mutations, des chances et des risques courus. L'une de leurs premières démarches à par conséquent consisté à faire reconnaître, valider leur territoire par l'Europe avec le **Programme « Leader + »** axé sur « **les enjeux d'un accueil maîtrisé** ».

II/c - L'utilité du projet culturel

Dès les débuts de la préfiguration du Pays Portes de Gascogne, les élus ont compris que les questions qui se posaient étaient culturelles au sens le plus fondamental du terme, c'est à dire en terme d'identité.

Ces questions ont été abordées par deux approches : le patrimoine et l'action culturelle, c'est à dire par l'ensemble des moyens humains et matériels qui concourent au développement culturel sur un territoire. Ces deux approches ont été choisies pour des raisons de méthodologie de travail mais il va de soi qu'elles s'interpénètrent totalement. L'action culturelle, par exemple est présente dans le service éducatif d'un musée, de même que le patrimoine, celui qui nous est légué et celui que nous construisons pour le futur, est présent dans le spectacle vivant.

L'approche patrimoniale : rappelons qu'il s'agit du **patrimoine au sens large du terme**, c'est à dire le patrimoine matériel et immatériel : patrimoine écrit et oral, savoir-faire, patrimoine bâti, monuments classés ou petit patrimoine rural ou encore le patrimoine naturel que constituent nos paysages. Ce patrimoine riche, dense, typé, est un point d'appui, **une ligne de défense**, face au risque de perte d'identité que fait courir l'expansion de l'agglomération urbaine

L'Action culturelle : la culture scientifique et technique, la création et les pratiques artistiques, les productions intellectuelles. Elle est d'autant plus importante qu'elle génère le patrimoine de demain, qu'elle est donc **fondatrice de l'identité commune aux anciens et nouveaux arrivants**, un des leviers essentiels pour éviter de transformer l'est du Gers en une simple banlieue de Toulouse.

Il est donc évident que le projet culturel pour le Pays « Portes de Gascogne » devra :

1° être calé sur les problématiques économiques et sociales qui ont été rappelées,

2° tendre à une synthèse entre d'une part une identité à préserver et d'autre part une identité qui se construit en permanence

Le travail conduit en toute liberté par les cabinets consultants a donné lieu à de nombreuses analyses et propositions et a confirmé cette vision du rôle de la culture pour le Pays « Portes de Gascogne »

Dans cette vision, le **développement culturel**, n'est pas réductible à un certain activisme, par exemple au nombre de spectateurs ou de visiteurs d'un musée, mais doit être un élément déterminant de la **défense d'une identité** et un facteur essentiel de l'**intégration** des nouvelles populations.

III - LES POLITIQUES CULTURELLES INSTITUTIONNELLES ET LEUR IMPACT SUR LE PAYS « PORTES DE GASCOGNE »

Le futur Pays « Portes de Gascogne » se caractérise par une grande vitalité associative. Mais toutes les activités dites « du temps libre » ou du loisir ne sont pas « culturelles ». Il y a « activités culturelles » (de création, de formation, de production, de diffusion) à partir d'un certain niveau qualitatif et lorsqu'on entre dans le champ des pratiques artistiques intellectuelles, scientifiques, globalement de l'esprit.

Cette définition large ne veut pas être « élitiste » mais rappelle la nécessité de la qualité des prestations proposées.

Aujourd'hui, les activités culturelles du Pays sont en partie conduites par quelques rares professionnels et plus globalement par des bénévoles associatifs.

Il semble donc que les décideurs en charge de la politique culturelle du Pays soient devant l'alternative suivante :

- **Ou bien développer une politique « d'améliorations » de l'existant.**
La majorité des actions culturelles émanant d'initiatives bénévoles, militantes, il s'agirait seulement d'améliorer la formation des responsables bénévoles, de mieux lier les activités entre elles et de conforter les postes des quelques rares professionnels de la culture.
- **Ou bien opérer un changement de niveau qualitatif et quantitatif en développant, notamment au moyen de pôle culturel et de tout autre dispositif, en relation avec les partenaires institutionnels de la culture et notamment sur le terrain avec l'ADDA, de véritables pratiques professionnelles de la culture.**

Evidemment, selon que l'un ou l'autre pôle de cette alternative sera choisi, les coûts ne seront pas les mêmes, les résultats non plus. Dans le cas d'un choix de professionnalisation de la culture, le projet culturel devra se construire en partenariat étroit avec la Drac, le Conseil de Région, le Département.

S'agissant de définir et développer un projet culturel au niveau du Pays, il est donc important d'identifier :

- les politiques culturelles de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles),
- de la Région Midi-Pyrénées (Direction des Affaires Culturelles et de l'Audiovisuel),
- du Département (Direction Environnement Culture et Sports),

IL ne s'agit pas de définir le projet du Pays en fonction des seuls critères de ces partenaires institutionnels (ce serait une démarche artificielle et vouée à l'échec) mais bien de veiller à insérer le projet culturel dans la politique de Pays et de présenter des garanties de qualité significatives pour pouvoir bénéficier, quand cela est possible, des soutiens et accompagnements indispensables à sa mise en œuvre.

Aux trois partenaires institutionnels cités plus haut, s'ajoutent les communes qui sont dans les faits les premiers soutiens de la vie culturelle et disposent progressivement de capacités d'expertise.

Le positionnement des partenaires par rapport au projet de Pays est essentiel.

III/a - Le Ministère de la Culture et de la Communication - DRAC Midi Pyrénées

Ses priorités :

Le patrimoine, le soutien à la création, la formation, les pratiques artistiques, la professionnalisation des acteurs culturels, le développement culturel du territoire et enfin l'implication des acteurs économiques dans le culturel.

La DRAC et ses services ont été associés étroitement aux démarches qui ont conduit à la définition du Projet Culturel de Pays.

Certaines actions culturelles existantes sur le Pays « Portes de Gascogne » étaient déjà reconnues par les services de la DRAC (le Centre de Photographie de Lectoure par exemple), d'autres projets encore émergents sont suivis de près par la DRAC.

Exemples :

- La bibliothèque de L'Isle Jourdain (croisement des analyses « DRAC » avec celles de la bibliothèque départementale de prêt) ;
- Le Projet de la bibliothèque-médiathèque de Samatan et de ce qui pourrait devenir progressivement un pôle de diffusion du cinéma et du spectacle vivant fonctionnant avec les réseaux de diffusion, notamment Circuits.

Le souhait de la DRAC est que la présente étude puisse, en complément du travail de ses conseillers techniques, mettre à jour les actions culturelles susceptibles, de par leur pertinence, d'être accompagnées.

En outre, deux éléments nouveaux peuvent avoir des incidences sur les projets culturels émanant du pays :

- Les expérimentations qui seront conduites en matière de décentralisation en Midi-Pyrénées.
- L'effet des nouvelles orientations annoncées en conférence de presse par le Ministre (04/07/02) comme le plan pluriannuel de développement des archives communales et intercommunales et surtout la construction de médiathèques dans les périphéries urbaines et les zones rurales.

III/b - Région Midi Pyrénées - Direction de la Culture et de l'Audiovisuel

Le Conseil Régional de Midi-Pyrénées a engagé dès le mois de janvier 2001 une étude diagnostic de ses interventions culturelles. Son action est désormais orientée, structurée autour de 4 axes prioritaires :

- L'axe territorial ;
- l'axe jeunesse ;
- l'axe formation ;
- l'aide à la création.

L'année 2002 marque la première année de mise en œuvre de cette politique restructurée. Le budget 2002 a vu aussi une augmentation sans précédent des moyens affectés à la politique culturelle.

Il est aisé d'identifier les projets émergents du Pays qui peuvent être soutenus par le Conseil de Région.

De surcroît, la Région a mis en place diverses mesures d'encouragement (aide à l'investissement et au fonctionnement et en partenariat avec la DRAC, suivi des procédures permettant aux Pays de conduire leurs réflexions, de définir leurs projets culturels). Le Pays « Portes de Gascogne » fait partie des sept territoires (il en existe 26) qui se sont engagés dans cette procédure.

On retrouvera plus loin dans cette étude des préconisations quant à la création de **Pôle(s) Culturel(s) de Territoire**. Ce concept adopté par la région Midi-Pyrénées concernera naturellement le Pays « Portes de Gascogne » en ce qu'il implique la rencontre entre :

- un projet culturel de territoire
- des actions de professionnalisation de la culture
- la mise en réseau d'équipements culturels

III/c - Conseil Général du Gers Direction Environnement culture et sport

Le département du Gers consacre 7,8 millions au fonctionnement de la vie associative, soit 77 % d'augmentation sur quatre ans (107 associations sont aidées par le Conseil Général).

En analysant le budget du département, on voit que celui-ci soutient le Cinéma, le Théâtre, le Cirque, la Musique Traditionnelle, Classique, Moderne, Contemporaine, les musiques « Jeunes », la Danse, les Arts Plastiques, la Lecture, la Création littéraire.

Pour limiter le risque d'éparpillement, cette politique s'organise autour d'un noyau central :

- Aide aux douze principaux festivals gersois (2,7 millions en 2001)
- Aide à l'ADDA et aux trois fédérations d'éducation populaire tête de réseau de l'aide départementale (FALEP, FOYERS RURAUX, FRANCA) (2,4 millions en 2001).
- Aide au cinéma, interventions de CINE 32 dans les collèges, Festival Indépendance et création du court-métrage de Masseube, projection itinérante en plein air l'été, soutien à l'association française du cinéma d'animation qui a implanté son Festival annuel à Auch.

On trouve ensuite un certain nombre d'interventions diverses :

- Soutien à 17 écoles de Musique (pour le Pays « Portes de Gascogne » : Lectoure, Saint-Clar et L'Isle-Jourdain) ;
- Mise en place d'une aide spécifique à l'équipement des associations ;
- Dispositif d'aide à l'accès à la culture pour les plus défavorisés.

Le département est intervenu dans le cadre des anciens contrats de terroir notamment pour :

- La rénovation des cinémas (Lectoure, Fleurance, L'Isle-Jourdain)
- L'École du Cirque de « Pop-Circus »
- Le Centre d'Interprétation des bastides de Cologne

Le département a évidemment dans ses compétences, de par la loi de décentralisation de 1982, la Bibliothèque Départementale de Prêt dont les effectifs ont été renforcés. Le département alimente les fonds et forme les bénévoles. Il procède actuellement dans différentes communes des « Portes de Gascogne » à l'informatisation de ces fonds.

On peut parler d'une **politique culturelle et sociale**, c'est-à-dire que le département tout en s'attachant à la qualité des prestations culturelles proposées donne une priorité à la dimension sociale de ce développement culturel.

Le positionnement du département par rapport au projet de Pays : il privilégiera les projets relatifs à l'aménagement culturel du territoire. Il soutiendra l'action culturelle non pas au coup par coup mais dans le cadre d'un soutien pluriannuel.

Dans la continuité de sa politique, il accompagnera des projets culturels émergents des associations et des anciens contrats de terroir.

Par ailleurs, trois problématiques semblent faire actuellement l'objet de réflexions et de débats au sein de l'assemblée départementale :

- L'aide à des projets structurants ;
- L'aide à une politique de démocratisation et d'égalité d'accès à la culture ;
- La définition de taux de financement des projets.

En ce qui concerne les « Portes de Gascogne », à noter encore l'engagement fort du département sur le « Hameau des Etoiles », sur les médiathèques du Pays (Canton de Samatan et de Lectoure) dans une perspective d'irrigation culturelle du Territoire. Le Centre Photographique de Lectoure, le Centre des Bastides de Cologne, L'Isle-Jourdain, au riche potentiel culturel (maison Claude Augé, Musée d'Art Campanaire), sont aussi soutenus par le Conseil Général.

IV - POTENTIEL PATRIMOINE

Préambule

Le présent document a pour objet de donner aux élus du pays Portes de Gascogne un aperçu synthétique du potentiel patrimonial du pays, de quelques typologies, thématiques et problématiques identifiées à ce jour ainsi que des axes de développement possible pour **l'élaboration d'une politique patrimoniale de pays**. Il s'agit davantage d'un document de travail qu'un inventaire, destiné à s'enrichir de l'expérience et de la réflexion des différents acteurs patrimoniaux.

Des fiches répertoriant le patrimoine canton par canton (mais non exhaustives) seront également annexées au diagnostic.

IV/a - La dimension patrimoine d'un projet culturel de pays

Développer un projet patrimonial dans le cadre d'une démarche de pays c'est :

- contribuer au développement social et culturel d'un pays :
 - Permettre à la population (locale ou nouveaux habitants) de s'ancrer dans une histoire, d'identifier ses racines ;
 - Donner du sens au territoire sur lequel on vit (une identité) ;
 - Développer un sentiment d'appartenance à ce territoire ;
 - Développer le sens de la citoyenneté et de la solidarité.
- contribuer au développement touristique et économique du pays (par des retombées indirectes ou directes)
- contribuer à varier aussi les méthodes d'apprentissage et les outils pédagogiques pour transmettre des connaissances au jeune public notamment.

IV/b - Vers une identité à construire ensemble

Peut-on fonder cette identité sur :

- **Une unité historique ?**

Ce pays est constitué de « parties » de territoires historiques anciens (comtés et vicomtés : Pays de la Lomagne, le Fezensaguet, l'Isle-Jourdain etc.) nés d'un système d'organisation politique médiéval et des nombreuses seigneuries qui divisaient alors le pays. D'un point de vue historique, ce serait donc la **diversité** - et les **particularismes** liés à chacun de ces territoires- qui caractériseraient ce pays.

- **Une unité géologique et agronomique ?**

De la même manière, ce sont plusieurs régions agricoles spécifiques (liées au relief et à la qualité du sol) qui fractionnent l'espace gersois en une **mosaïque** de pays.

- **La proximité de la région toulousaine ?**

Certains ont vu aussi dans la proximité de la région toulousaine la clé de l'identité de ce pays. Il est évident qu'au cours de l'histoire, la proximité de Toulouse a eu de nombreuses implications et influences sur le développement du pays (ex. de l'installation de nombreux monastères, des constructions en briques etc.). Aujourd'hui cette proximité est devenue l'enjeu principal de ce pays : vécue parfois comme une « boîte de Pandore » (avec toutes les espérances de développement économique) mais aussi comme celle qui pourrait bien « nous faire perdre notre âme ».

Le fait que la réponse à cette question ne se trouve effectivement pas dans des découpages administratifs ou géographiques ne signifie pourtant pas que le projet culturel de Pays « Portes de Gascogne » ne sera pas enraciné dans une culture ou une identité forte.

- **La culture gasconne ?**

Cette culture gasconne se fonde sur un vaste territoire dont les limites ont toujours été un peu floues mais qui correspond en réalité à une ère linguistique. Ce territoire correspond à peu de choses près au sud-ouest (triangle aquitain sauf pays basque) et couvre par conséquent une grande partie de l'Occitanie.

Au-delà des images simplistes ou anecdotiques d'une culture gasconne (que l'on ne peut réduire au canard ou au foie gras) il faut considérer la profondeur, l'épaisseur historique de ce territoire. Il faut se souvenir qu'autrefois, la Culture d'Oc s'étendait à l'Est, jusqu'aux vallées alpines et au sud est jusqu'au Val d'Aran. Il faut se souvenir également que le dialecte gascon est devenu, bien avant la renaissance et jusqu'au 17^{ème} siècle, une langue de culture et qu'alors, cette culture rayonnait de la rive gauche de la Garonne aux Pyrénées. Tarbes, Pau et Auch, ont été des villes rayonnantes dans ce pays gascon qui a toujours été un lieu de brassages, de rencontres intellectuelles, d'échanges, notamment aux 15 et 16^{ème} siècle avec l'Italie.

Dans ce contexte et pour resserrer le propos sur le territoire sur lequel porte notre étude, L'Isle-Jourdain, Cologne, Lombez et Lectoure par exemple, n'ont jamais été des grandes villes, mais des villes de transition et de vitalité artistique et intellectuelle. Certaines villes ont eut leurs importances à certaines périodes de l'histoire : c'est le cas de Lombez et de Lectoure qui ont été Evêchés ou de Cologne avec le célèbre Salluste du Bartas.

Ce pays a la chance de pouvoir se réclamer d'un tel territoire qui affirme aujourd'hui une identité forte - notamment autour de la langue, de la littérature, de la musique - et qui développe une image dynamique et contemporaine, s'ouvrant aux autres cultures et notamment aux cultures méditerranéennes.

Il s'agira donc, sans baser pour autant nos propositions seulement sur les grandes époques du passé, d'être à l'écoute de ceux qui proposeront des projets culturels qui se revendiquent de l'identité gasconne, à condition qu'ils ne se résument pas à quelque folklore.

Dans cette logique, nous serons attentifs au travail de mémoire réalisé par l'association « Al País ».

La culture gasconne peut-être un repère identaire très valorisant si l'on veille à ne pas véhiculer certains stéréotypes et si l'on s'attache à mettre en place une communication de qualité. Au lieu d'enfermer le pays dans des concepts passéistes, elle peut au contraire l'ouvrir à une culture d'échanges qui continue à se créer tous les jours. Et quand on se situe géographiquement aux « Portes de Gascogne » il est d'autant plus justifié de revendiquer cette culture haut et fort. Si les Toulousains viennent s'installer dans ce pays c'est aussi pour y trouver cette qualité de vie et cette culture gasconne qui encore un peu préservée.

En conclusion :

Il ne s'agit pas de mettre en évidence l'une ou l'autre dimension de ce pays (historique, géographique ou gasconne) pour faire émerger une identité mais bien de prendre en considération l'ensemble de ces particularités, c'est à dire une mosaïque de pays avec toute sa diversité et sa richesse culturelle extraordinaire.

Mais le Pays Portes de Gascogne est un territoire qui doit accueillir de nouvelles populations du fait du développement de la capitale régionale et des grands projets aéronautiques. Ces populations demanderont tout à la fois la qualité de vie du Gers et pour ce qui concerne notre territoire de compétence, la qualité et la fréquence de propositions à caractère culturel.

Le projet culturel du Pays sera donc en partie déterminé par ces deux éléments : le premier profondément relatif à l'identité gasconne à préserver, le second relatif à une identité qui se construit en permanence et est façonnée par de grandes évolutions en terme de demande des populations.

IV/c - Potentiel et caractérisation du patrimoine

1 - Quelques périodes historiques particulièrement riches d'un point de vue patrimonial

Période antique (vestiges archéologiques)

L'occupation humaine sur ce territoire est déjà assez développée à cette époque (cf. les prospections archéologiques). Cette période est très riche en matière patrimoniale mais - les vestiges étant souvent enfouis ou remblayés après les fouilles - il reste que c'est une période peu connue et dont le patrimoine est en général peu valorisé (à l'exception de la collection du musée de Lectoure).

Les Sites archéologiques majeurs sur le pays sont :

Nord : Lectoure (agglomération romaine) et Saint-Mézard (établissement viticole) ;

Sud : L'Isle-Jourdain (bourg romain) et Le site de Galane (atelier de potier) (Lombez).

Période médiévale - un patrimoine exceptionnel

Le patrimoine médiéval est de manière générale et pour de multiples raisons exceptionnellement bien conservé. Curieusement c'est, notamment, ce manque d'unité politique et historique que nous avons constaté plus haut qui nous permet aujourd'hui de contempler une partie de ce riche patrimoine (cf. les très nombreuses places fortes). De très nombreux vestiges sont encore visibles mais parfois difficiles à lire par des néophytes (il existe peu de signalétiques interprétatives).

Témoins majeurs de cette période :

Le patrimoine « urbain » :

Les bourgs ecclésiastiques et les sauvetés, les mottes et castelnaux, les bastides.

Le patrimoine monumental : les nombreux châteaux

Le patrimoine religieux (détaillé plus loin)

Deux sites archéologiques importants :

Le site de L'Isle-Bouzon et le hameau de Naudin

Période Renaissance et baroque (16^e et 17^e siècles)

Période où la vie culturelle s'est considérablement développée autour de poètes, d'humanistes, de savants liés à la cour de Jeanne d'Albret au château de Nérac*. C'est une période très riche pour la circulation d'idées nouvelles dont le protestantisme (Mauvezin - Nérac - Agen).

Heures de gloire pour la langue gasconne (cf. Salluste du Bartas), sentiment qui sera renforcé par l'accession au trône d'Henri de Navarre.

*Cf. le Collège de Lectoure : foyer d'érudits en relation avec la cour de Nérac ;

C'est le « **Siècle littéraire gascon** », citons notamment parmi les écrivains :

- Jean de la Jessée, poète à la cour de Jeanne d'Albret (Mauvezin)
- Guillaume Salluste, seigneur du Bartas, poète (Monfort 1544- Condom 1590), protestant et disciple de Ronsard, auteur de « La semaine », poème d'inspiration biblique et encyclopédique
- Les poètes Pey de Garros et Dupré à Lectoure
- François de Belleforest, écrivain, humoriste gascon, poète, historien au 16^e S., (Samatan)
- Guillaume Ader, poète (Lombez v. 1570- Gimont en 1638), Epopée « Lo gentilome Gascon » 1610
- Jean Géraud Dastros, grand poète gascon né à Saint-Clar (1594-1648)

2 - D'autres périodes et thématiques historiques à mettre en évidence

Citons brièvement :

- La maison d'Armagnac au 15^e S. (cf. la Résidence des Comtes à Lectoure)
- Les guerres de religion et Blaise de Montluc (cf. sur Lectoure, Saint-Mézard, Terraube etc.)
- Les « hommes illustres » (période révolutionnaire et Empire : le Maréchal Lannes et l'Amiral Boué de Lapeyrère à Lectoure) et les personnages célèbres du pays (le Duc d'Épernon,...)
- Le 18^e : la bourgeoisie, les hôtels particuliers et les maisons de maître (sur Lectoure surtout),
- Le 19^e siècle : à L'Isle-Jourdain, autour de la vie de Claude Augé et d'autres écrivains de son entourage mais aussi à Saint-Clar (Musée de l'Ecole publique, les attelages etc.), à Flamarens (l'Ecomusée de la Lomagne) et de nombreuses églises sur tout le territoire.

3 - Quelques caractéristiques fondamentales

Patrimoine à forte identité rurale

Les archéologues ont retrouvé des traces d'occupation du sol depuis la préhistoire et ceci jusqu'à nos jours. La **relation de l'homme à la terre** ainsi que son attachement à son patrimoine apparaissent comme des repères identitaires forts sur ce territoire. Il est à remarquer que même lorsque les agriculteurs qui ont façonné ce pays ont dû abandonner leur terre, ce n'était bien souvent que momentanément et pour une question de sécurité.

Les villes sont pour la plupart des petits bourgs très ruraux dont l'activité économique est toujours basée essentiellement sur l'agriculture, des « **villes à la campagne** ».

Le récent développement de l'industrie dans certaines villes et la venue de nouvelles entreprises risquent de s'amplifier considérablement dans les années à venir et de troubler cet équilibre rural - si ce développement ne fait pas l'objet d'une gestion planifiée.

Patrimoine immatériel :

Patrimoine paysager et savoir-faire agricoles, cultures traditionnelles ou innovantes, savoir-faire liés aux produits de terroir de qualité (labels), savoir-faire en matière de gastronomie, les marchés et les foires, les traditions et les fêtes, les savoir-faire en matière d'habitat traditionnel.

Patrimoine matériel :

Beaucoup d'établissements ruraux repérés par les archéologues (antiques et médiévaux) mais non identifiés, l'habitat traditionnel ou de pays : fermes et dépendances, l'habitat dispersé, les édifices utilitaires ou le « petit patrimoine », les collections d'outils et d'objets de la vie rurale (Flamarens, Miramont-La-Tour, Espaon)

Avec ses spécificités gasconnes :

Citons pour exemple :

Une mémoire et des traditions orales importantes à préserver : Le dialecte gascon, la littérature gasconne, les traditions festives : la musique, le chant, la danse, les jeux, les fêtes (les violonaires de la Lomagne, les facteurs d'orgue...)

Un patrimoine bâti typique : Les châteaux gascons, les chapelles gasconnes, les rivières et leurs aménagements (Save) etc.

Mais la Gascogne c'est aussi la création contemporaine et l'ouverture au monde occitan et à toutes les cultures méditerranéennes !

Deux paysages distincts (patrimoine bâti caractéristique) :

La Lomagne gersoise dont le matériau traditionnel de construction principal est la pierre blanche (calcaire)

Patrimoine architectural très riche : Les villages fortifiés (bastides et castelnaux), nombreux châteaux, les belles fermes lomagnoles (plusieurs types) et un petit patrimoine très riche (nombreux pigeonniers de différents types), témoins d'une économie agricole favorisée.

Le Savès dont le matériau traditionnel de construction principal est la brique

Pays de la brique cuite ou crue, parfois associées à d'autres matériaux (colombages, pierres, galets).

Le potentiel existant : Les villages-rues, les résidences bourgeoises du 19^e d'inspiration italienne, les chapelles à clochers-murs, les bordes massives et basses (souvent édifiées en adobes), les vastes granges à piliers ou colonnes, les pigeonniers, les moulins à vent et à eau.

4 - Quelques « typologies » patrimoniales fortes à valoriser

Le patrimoine religieux

Il s'agit d'un patrimoine beaucoup plus riche qu'on ne le pense car une grande partie de celui-ci a disparu ou n'a laissé que quelques **traces** souvent difficiles à déceler (bourgs ecclésiastiques ou sauvetés difficiles à identifier, nombreux couvents détruits, églises rurales en ruines...) quant il n'est pas immatériel (cf. l'histoire très riche des anciens diocèses de Lectoure et de Lombez par exemple).

Pourraient être étudiés / valorisés :

Patrimoine immatériel : L'histoire catholique et protestante, **les chemins de St-Jacques de Compostelle**, Saint-Bertrand de Comminges (L'Isle-Jourdain), **les anciens diocèses de Lectoure et de Lombez**, les ordres monastiques et mendiants, les ordres hospitaliers : Templiers, Chevaliers de Malte, les processions, les sources miraculeuses,...

Patrimoine matériel : Les bourgs ecclésiastiques et les sauvetés (Simorre, Lombez, La Sauvetat), les édifices religieux majeurs (les anciennes cathédrales de Lectoure et Lombez, la collégiale de L'Isle-Jourdain), l'ancienne ville ecclésiastique de La Romieu (collégiale et palais du cardinal), les églises et chapelles rurales (dont les clochers-murs du Savès), petit patrimoine : croix, calvaire...

Le mobilier religieux :

Les orgues (Gimont 18^e, Lombez 18^e, Fleurance 19^e, Lectoure 19^e)

Les objets d'art sacré (trésors de Lombez, Lectoure, Simorre, voir aussi les collections d'art sacré de Fleurance et l'Isle-Jourdain)

Les vitraux (Arnaud de Molles à Fleurance et à Simorre)

Les peintures et sculptures (ex. peintures du 18^e à Encausse)

Les castelnaux et les châteaux

Les castelnaux :

Les castelnaux sont des villages dont la fondation, organisée et planifiée, avait pour objet le développement économique et la sécurité des habitants. Ils sont très nombreux dans le Gers et notamment dans le pays de la Lomagne (datés surtout du 13^e). Près de 50 castelnaux ont été recensés sur le pays (ex. : Ste-Gemme, Samatan, Mauvezin) (cf. les Chartes de coutumes). Certains d'entre eux présentent encore aujourd'hui une unité architecturale remarquable et un caractère « pittoresque » incontestable (petits villages perchés au sommet des collines).

A l'origine de ces villages existaient des **mottes castrales** (construction de bois) remplacées plus tard par les « **castelum** » construits en matériaux durs. Ces châteaux médiévaux du 13^e siècle à vocation militaire sont des constructions très rudimentaires, typiques de ce territoire d'où la dénomination de **châteaux gascons** ou « **tours salles** » (ex. : Ste-Mère, Terraube, Avezan, Castet-Arrouy, Flamarens...). De cette même période datent aussi les châteaux « anglais » (construits durant l'occupation anglaise des 12^e-14^e S.) (ex. : château du Mas d'Auvignon)

Les châteaux isolés :

Le territoire est parsemé de très nombreux châteaux (près de 160 recensés sur le pays) représentatifs de styles architecturaux variés et de toutes époques. Les cantons de Miradoux, Saint-Clar et Lectoure en sont particulièrement riches.

- Les châteaux renaissance (ex. : Château du Bartas à Saint-Georges, Château de Caumont à Cazaux-Savès, les châteaux de La Romieu) liés à de puissantes familles seigneuriales.
- Les châteaux et les « folies » du 17^e (ex. : Château de la Cassagne à Saint-Avit-Frandat, Château de La Tour à Samatan), demeures classiques mais dont l'intérieur est souvent très riche.
- Les châteaux et les « chartreuses » du 18^e (ex. : Château d'Engalin à Séremputy)
- Les châteaux 19^e (ex. : Châteaux de Fieux, de Miradoux, de Monbrun)

A voir aussi les nombreux parcs et arboretums (privés pour la plupart) :

Château de Caumont 16^e, Château de Magnas 16^e, Château de Lamothe-Goas, parc 19^e, Château de Lussan (canton de Gimont), Château de Marsan (idem), parc 19^e, Château de Sirac (canton de Cologne), Château de Gensac (canton de Lombez), Château de Sauveterre (canton de Lombez) 19^e, Château de Pouy-Roquelaure, Arboretum du château d'Argentes à Sainte-Radegonde (18^e), Château d'Esclignac, parc et plan d'eau.

Les bastides

Quelques caractéristiques à mettre en valeur :

- Des villes neuves (près de 13 bastides recensées sur le pays) construites aux 13^e et 14^e siècles.
- Des pôles économiques, financiers et politiques importants à l'époque
- De nombreuses bastides ont été construites dans le contexte de la guerre franco-anglaise (guerre de Cent Ans).
- Les documents fondateurs des bastides : les accords de paréage et les chartes de coutume.

Les bastides sur le territoire :

Fleurance, Solomiac, Monfort, Cologne, Saint Sauvy, Réjaumont, Gimont

Les structures « mixtes » (combinant à la fois une structure de castelnau et de bastide) :
Miradoux (la plus ancienne du Gers), Saint-Clar et Mauvezin

Les fondations construites sous l'occupation anglaise : Réjaumont, Saint-Clar,

Des anciennes bastides ? : Auradé, Marestaing, Labastide-Savès, Meilhan, Montpezat

Le petit patrimoine

Sont particulièrement remarquables sur ce pays :

Les pigeonniers :

Extrêmement nombreux sur tout le pays.

Les plus beaux sont situés dans le Fezensaguet (Mauvezin et Solomiac) et le Savès.

Il en existe de deux types :

- le type gascon sur la Lomagne (souvent intégré au bâtiment d'habitation)
- le type toulousain sur le Savès (« à pied-de-mulet »)

Les lavoirs :

Quelques très beaux spécimens notamment en Gimone-Arrats (Mauvezin, Monfort, Solomiac)

Les aménagements de rivières (sur la Save notamment) :

Les aménagements traditionnels de ses abords et moulins à eau intéressants.

IV/d - Les collections muséographiques et les objets mobiliers

1 - Les collections muséographiques

Musée Archéologique de Lectoure : Musée municipal, contrôlé par l'Etat et géré par la Conservation départementale, labellisé « Musée de France ». D'importants soucis d'humidité et de sécurité sont la cause aujourd'hui de réflexions autour du musée, relatives à sa restructuration et à un éventuel déménagement. Ce sont les agents d'entretien du palais des Evêques qui assurent les visites guidées du musée, ce qui crée naturellement des interférences difficiles à gérer avec leurs activités d'entretien du bâtiment. Une des plus belles collections d'archéologie (autels tauroboliques) en France et un des plus vieux musées de France.

Musée d'Art Campanaire de L'Isle-Jourdain : Musée municipal né à l'instigation de l'Institut européen d'Art Campanaire, contrôlé par l'Etat (labellisé « Musée de France ») et géré par la Conservation départementale. L'accueil des visiteurs est pris en charge par les employés municipaux (4) qui sont secondés dans leur tâche par l'Association des Amis du musée. La conservation souhaiterait que certaines dispositions soient prises pour respecter les normes de sécurité et de conservation du musée. L'inexistence d'espaces de réserves occasionne également des problèmes de conservation et de gestion (aujourd'hui les réserves sont entreposées dans la Maison Claude Augé).

Musée de l'Ecole Publique de Saint-Clar : musée municipal, géré par l'association des Amis du musée, en cours de restructuration (projet de la Communauté de communes) et soutenu par la Conservation départementale. Suite à l'étude de faisabilité relative au futur projet du musée, le Comité technique a souhaité qu'une étude complémentaire soit réalisée sur le projet architectural. L'étude de faisabilité a conclu à un investissement assez lourd, que la Communauté de communes ne semble pas en mesure de supporter seule (20% à sa charge), ainsi qu'à la nécessité d'engager du personnel professionnel territorial (attaché de conservation) pour obtenir la labellisation « Musée de France ». L'association souhaiterait avoir à disposition une personne détachée de l'Education nationale. L'association du Musée organise également de nombreuses animations sur le pays, notamment en direction des scolaires.

Conservatoire rural de Miramont-la-Tour : musée privé : magnifique château et très belle collection d'outils et d'objets de la vie rurale. Problèmes de normes de sécurité et de conservation pointées par la Conservation départementale. Le conservatoire est soutenu par le CDT.

Ecomusée de la Lomagne à Flamarens :

Le bâtiment ancien est aujourd'hui propriété du Sivom et la collection très riche est gérée par l'association des Amis de Flamarens. Le musée est malheureusement temporairement fermé pour manque de personnels. Un projet de restructuration a été proposé par la Conservation départementale mais n'a pas été retenu, essentiellement pour des raisons financières. La proximité de l'Ecomusée de Donzac sur le Tarn et Garonne ainsi que l'Ecomusée de Miramont-Latour, qui attirent tous deux beaucoup de visiteurs, pourrait donner lieu à la mise en place d'un circuit sur des thématiques complémentaires liées à la vie agricole. L'écomusée de la Lomagne s'est orienté vers la vie quotidienne au 19^{ème} siècle.

Musée paysan de la Save à Espaon :

Collection privée d'outils et objets de la vie rurale.

Maison du foie gras à Samantan : gérée par l'O.T.

Espace d'interprétation sur le foie gras et toute petite collection d'outils.

Musée des anciens combattants à Brugnens : collection privée gérée par l'Association Military collection, retrace l'évolution de l'armement et du vêtement des soldats de la 1^{ère} guerre mondiale à la Résistance.

Dépôts archéologiques :

Collection archéologique de Gimont : Musée « cantonal », géré par l'association Archéo fondée en 1972. Cette collection est née de fouilles entreprises par le groupe Archéo à Lussan auxquelles se sont ajoutées des pièces paléontologiques et gallo-romaines. Les deux petits espaces du musée sont consacrés d'une part à l'histoire de la bastide et d'autre part à la collection d'objets issus des fouilles.

L'association travaille également à l'élaboration d'un parcours santé à Gimont (sur le thème des plantes médicinales, en relation avec l'abbaye), à la mise en place de parcours pédagogiques sur Gimone-Arrats et à la mise en place de l'association des Bastides sur tout le pays.

Dépôt archéologique de L'Isle-Jourdain entreposé en partie à Flaran et à L'Isle-Jourdain : Collections archéologiques très riches de l'époque franque. Risque de voir ces collections dispersées si la municipalité ne prend pas la décision de les entreposer dans un musée.

2 - Les objets mobiliers (civils et religieux)

Les objets d'art sacré / trésors :

Lombez :

Le Trésor de l'ancien évêché de Lombez se trouve exposé dans l'ancienne cathédrale Sainte-Marie. Un récent cambriolage a révélé l'urgence à mettre en place un système de sécurisation renforcé.

Lectoure :

La collection d'art sacré (appartenant à l'ancien Evêché de Lectoure) est exposée dans l'ancien palais des Evêques. L'entrée se fait par la cathédrale. Cette salle est gérée par l'office de tourisme, de même que les autres salles du palais dédiées aux grands personnages de Lectoure (salle du Maréchal Lannes et de l'amiral Boué de Lapeyrère) et l'ancienne pharmacie. L'O.T rencontre des difficultés l'été (en matière de personnel) pour gérer l'ensemble de ces salles situées à des endroits différents.

Simorre :

Le Trésor se trouve exposé dans l'église fortifiée. L'ouverture du trésor est malheureusement de ce fait conditionnée par les horaires d'ouverture de l'église.

Gimont :

Le Trésor se trouve dans l'église gothique (deux vitrines clôturées par une grille). Même soucis qu'à Simorre : l'ouverture du trésor dépend de l'ouverture de l'église.

L'Isle-Jourdain et Fleurance : disposent de collections d'art sacré intéressantes qui mériteraient d'être toutes deux exposées.

Les objets mobiliers civils :

Les communes sont souvent riches de nombreux objets mobiliers qu'elles ignorent. Ceux-ci sont en général peu mis en valeur et exposés dans divers endroits de la commune. La conservation des antiquités et objets d'art a rédigé et communiqué à chaque commune une liste des objets inscrits ou classés étant sous sa responsabilité afin de veiller à la conservation de ce patrimoine et d'éviter sa dispersion.

IV/e - Quelques thématiques transversales identifiées à ce jour

LA RELATION DE L'HOMME A LA TERRE

Paysages agraires
Cultures et pratiques / élevage
Produits de terroir
Patrimoine culinaire / gastronomie
Marchés et foires
Habitat rural

... et SES MODES DE REPRESENTATION

Les cultes païens à l'époque romaine (cf. Lectoure et ses autels tauroboliques)
Le catholicisme et le protestantisme (notamment à Mauvezin)
L'astronomie (Fleurance et Mauroux)

LA LANGUE ET LA LITTERATURE

Le dialecte gascon et ses traditions orales
La littérature (poètes et écrivains gascons) (grande richesse sur tout le pays)

Peuvent être liés à cette thématique :

Les châteaux et demeures d'écrivains
Les animations nombreuses autour du livre (sur tout le pays)

LA « QUALITE DE VIE »

Les produits bio (se développent de plus en plus)
Les produits de terroir et la Gastronomie (le fameux « paradoxe gersois »)
Les plantes médicinales et la phytothérapie (sur Fleurance, Gimont)
L'environnement de qualité (climat / paysages / bâti)

UNE TERRE D'ECHANGES ET D'ACCUEIL

Les échanges commerciaux autour des :

- castelnaux
- bastides, places de marchés et halles
- marchés et foires

Les échanges sociaux et culturels très riches :

- Un pays en marge des cultures gasconnes et languedociennes
- Des festivités très nombreuses
- L'animation culturelle et les Associations
- Le petit patrimoine (les lavoirs par exemple)

Le Gers une « Terre d'accueil » de tradition (cf. Fleurance et Lectoure)

IV/f - Les Savoirs et Savoir-faire (traditionnels & innovants)

Un grand nombre de savoir-faire peut être identifié sur ce territoire, liés notamment aux :

- ❖ **PAYSAGES** : Les paysages agraires et l'organisation de l'espace (nés de l'intervention des hommes et de leur savoir-faire).
- ❖ **PATRIMOINE BATI** : Le bâti historique (monumental), le bâti vernaculaire (traditionnel) et le petit patrimoine (pigeonniers, lavoirs).
- ❖ **AGRICULTURE ET LA PECHE** : Les cultures et les pratiques agricoles (anciennes et nouvelles), l'élevage et la pêche (aménagements sur la Save par exemple).
- ❖ **PRODUITS DE TERROIR** : Les aliments régionaux et produits bio, les produits plus emblématiques (renommés et labellisés), le patrimoine culinaire (cuisine gasconne).
- ❖ **ARTISANAT / INDUSTRIE** : Les métiers d'art et l'artisanat (les béjouets par exemple), les fabrications industrielles locales (les plantes médicinales par exemple).
- ❖ **VIE COLLECTIVE** : Les fêtes, les festivals et événements culturels, les marchés et les foires (liés à la qualité de la vie associative sur le territoire).
- ❖ **CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE** : L'initiation à l'astronomie.

Certains savoir-faire sont aujourd'hui en voie de disparition (souvent liés à la vie rurale et aux traditions gasconnes), d'autres sont issus de très récentes technologies. Mais tous, qu'ils soient innovants ou transmis de génération en génération, constituent l'identité de ce territoire gascon.

V - L'OFFRE CULTURELLE DU PAYS « PORTES DE GASCOGNE »

L'offre culturelle émanant du territoire :

- Procède du service public ou para-public (médiathèques, bibliothèques de prêt, écoles de musique ADDA etc.)
- Provient d'associations non aidées, subventionnées ou conventionnées (les Fédérations d'éducation populaire jouant un rôle significatif en « Pays de Gascogne »)
- Peut provenir du secteur marchand (les libraires, les disquaires, certaines galeries d'art)
- Provient d'artistes, d'artisans, de formateurs travaillant individuellement
- Provient de l'action directe des communes (voir annexe II)

Le territoire est aussi évidemment irrigué par l'action de structures dont le siège n'est pas dans le Pays « Portes de Gascogne ».

Il est donc évident que si le Pays doit s'organiser, au plan culturel, il lui faut maintenir et même amplifier ses échanges avec Toulouse et Auch, les deux villes dont l'offre culturelle intéresse de nombreux habitants du Pays

- Soit parce que ces habitants vont dans ces villes
- Soit parce que des manifestations (Circuits Ciné 32) viennent irriguer le Pays.

L'offre culturelle évolue enfin rapidement, si bien que les cartes et les listes qui rendent compte de cette offre en grande partie mobile et immatérielle doivent être constamment renouvelées.

L'objectif poursuivi dans ce paragraphe n'est donc pas de proposer un relevé exhaustif de cette offre, mais de repérer les lignes de force qui traversent le Pays.

V/a - Institutions et associations culturelles transversales

Quatre structures culturelles dont les sièges ne sont pas implantés dans le pays des « Portes de Gascogne » réalisent un important travail d'action culturelle sur certaines communes du pays.

La **BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET ET SES ANTENNES** (Directrice Madame LAMANDIER), est de par la loi de décentralisation un outil culturel essentiel dépendant du département.

Ses Missions :

- Développer la lecture publique ;
- Favoriser l'accès à la lecture, quels que soient les supports et les médias utilisés ;
- Mise en place d'un réseau dont les prestations s'adaptent à tous les publics ;
- La BDP assure également la formation de son personnel et fournit des équipements.

Il s'agit pour le département et donc pour le pays d'un important **service public de proximité**. Les bibliothèques sont de vrais **outils d'animations culturelles**, elles ont un rôle fédérateur et de rayonnement sur les communes avoisinantes. Les bibliothécaires participent ainsi directement au développement culturel local.

Les municipalités ont globalement bien compris qu'il s'agit d'un service public essentiel, mais des moyens manquent encore en matière d'équipement et surtout de fonctionnement. A ce niveau la question essentielle est celle de la professionnalisation. Plus de 90 % de l'encadrement des BDP relève encore du bénévolat.

Les normes du Ministère de la Culture prévoient en moyenne un professionnel à plein temps pour 500 habitants, ce qui voudrait dire sur le Pays :

- Au sud du pays, 4 professionnels accompagnés de bénévoles,
- Au centre, 2 professionnels et des bénévoles,
- Au nord, 4 professionnels accompagnés de bénévoles.

L'embauche de ces professionnels peut s'effectuer avec l'aide de l'Etat et du Département dans le cadre des structures inter-communales.

En dehors de l'implantation et de l'animation d'antenne standard, la BDP souhaite développer des **bibliothèques spécialisées** dont les thématiques correspondent aux projets culturels qui émergent sur le pays (ex. : Art religieux à Lombez, théâtre et spectacle vivant à Samatan, Culture scientifique à Fleurance etc.). Des fonds spécialisés existent déjà autour de la photo à Lectoure et de la culture scientifique à Fleurance.

La responsable de la bibliothèque porte sur l'ensemble du pays et à partir de sa compétence un regard qui vient nourrir la présente étude :

Sur le sud du pays :

Projet de Samatan : il semble totalement justifié étant donné le nombre d'adhérents, le public jeune, les traditions vives et la vie associative.

L'Isle-Jourdain : développement très autonome de la bibliothèque, serait souhaitable qu'une solution soit trouvée pour la Maison « Claude AUGE ».

Il existe sur le sud un très bon réseau pour la petite enfance qui pourrait contribuer à faciliter l'intégration des nouveaux habitants (ex. de Simorre).

Sur le centre du pays :

On constate un certain vide sur ce territoire malgré quelques points dynamiques (Aubiet, Sarrant, Montfort, Montaut-les-Créneaux). Mauvezin pourrait être un lieu idéal pour accueillir le troisième pôle de ce territoire (couplé au projet des bastides ?).

Sur le nord du pays :

De par l'existence d'un fonds ancien très riche, Lectoure a naturellement été choisie en vue de devenir le pôle principal de ce territoire.

Saint-Clar : avec son projet de musée de l'école pourrait aussi être le lieu d'un fonds dont la thématique rejoindrait celle du projet culturel.

Il est également important de mentionner le travail réalisé en direction des scolaires et les nombreuses expositions itinérantes qui circulent sur le Pays.

L'ADDA (Directeur Thierry Carlier), implantée à Auch, est l'outil du Conseil Général dans les domaines de la musique et de la danse. Elle élargit maintenant son champ d'actions à l'ensemble du spectacle vivant.

Après des acteurs culturels locaux, elle remplit une mission de conseil, d'accompagnement d'instruction de dossiers, par exemple :

- Ecoles de Musique intercommunales de la Lomagne Gersoise (Fleurance, La Romieu, Lectoure), de Gimont, de l'Isle-Jourdain, de Lombez-Samatan, de la communauté de communes « Cœur de Lomagne ».
- Actions artistiques de l'association inter-communales ACACIA (Lombez),
- Ensembles musicaux de tous styles
- Compagnies théâtrales de l'Isle-Jourdain, Lectoure, Mauvezin
- Festival de Gimont, Lectoure, Mauvezin...

La fonction de conseil et d'accompagnement de l'ADDA est essentielle notamment pour les multiples associations dont le contenu dépasse le simple amateurisme et qui font émerger un vrai projet artistique.

On peut d'ailleurs se poser la question suivante : l'ADDA ne pourrait-elle pas, lorsque des projets relatifs au spectacle vivant prennent naissance, organiser avec les acteurs culturels la politique de diffusion de ces projets dans les espaces culturels ? L'objectif étant bien entendu, que l'ADDA soit relayée progressivement par les acteurs culturels de terrain ; ce qui impliquerait aussi que la structure interne de l'ADDA soit renforcée.

CINE 32 (Directeur Mr Bouffartigue). CINE 32 est issu de la FALEP (association culturelle de la fédération des œuvres laïques)

Dans les années 88/89, de nombreuses salles de cinéma de village ont fermé. Des communes et le Conseil Général du Gers les ont rachetées.

Sur chaque salle, une association locale s'est créée, prenant en charge le fonctionnement, le maintien de la salle en bon état et sa mise en réseau.

Les salles intégrées au dispositif « Ciné 32 » remplissent une double mission :

- cinéma tout public
- cinéma d'art et d'essai

CINE 32 représente ses salles dans les négociations commerciales face aux producteurs, ce qui permet à ces salles d'éviter l'esprit de concurrence et ensemble, d'offrir une surface suffisante pour obtenir des films à un prix correct.

CINE 32 auquel cotisent les communes concernées est aussi un centre de ressources, de soutien, de pilotage et participe à la formation de professionnels du Cinéma.

Globalement, les associations locales parviennent à équilibrer leur budget et ne demandent de soutien que pour les manifestations exceptionnelles.

Dans ce dispositif, Samatan accueille environ 14 000 spectateurs par an, L'Isle-Jourdain, plus de 30 000, Lectoure 15 000, Fleurance 12 000, Mauvezin qui fonctionne uniquement l'été (deux fois) accueille environ 4 000 spectateurs.

Le mécanisme de CINE 32 est fondamental pour le développement culturel du pays, diverses régions commencent à s'en inspirer.

CIRCUITS (directeur Marc FOUILLANT), l'association CIRCUITS est implantée à AUCH. Elle résulte de la fusion du théâtre d'Auch et du festival « CIRCA ».

Ses principales missions :

- Diffusion et irrigation culturelle (Auch, Samatan, Lombez, Mauvezin, Nogaro) ;
- Soutien à la création (accueil de compagnies en résidence, cirque, théâtre, musique, danse ...), ex. Circuits Nomades ;
- Sensibilisation, médiation en direction des publics scolaires, développement des pratiques amateurs ;
- Soutien à l'option « Arts du Cirque » au collège de Mauvezin.

Le chapiteau de « Circuits s'implante par exemple pendant deux mois sur Mauvezin et réalise à partir de cette base, un travail intéressant avec les associations locales.

Une convention existe entre « Circuits » et Lombez-Samatan et Mauvezin.

Circuit est un outil de développement culturel qui s'implante dans des bassins de vie et apporte des moyens et des compétences professionnelles, c'est pourquoi il doit être pris en compte dans la problématique du développement culturel du pays.

V/b - Le réseau des associations d'éducation populaire

Le pays des « Portes de Gascogne » est maillé par des structures d'éducation populaire, le plus souvent très anciennes. Ces associations n'ont pas, sauf cas exceptionnels, un rôle fondamental dans le domaine de la diffusion culturelle. Elles remplissent en revanche une fonction permanente de formation à la citoyenneté, et sont très présentes au niveau des pratiques artistiques amateurs.

Dans ce domaine, si les pratiques de l'éducation populaire étaient autrefois plus proches du patronage que d'un niveau professionnel, la tendance s'est inversée, notamment dans le Gers.

C'est d'ailleurs pourquoi le département soutient :

1. la FALEP qui est l'outil culturel de la Fédération des Œuvres Laiques
2. la Fédération Départementale des Foyers Ruraux
3. les Francs et Franches camarades (FRANCA)

LA FEDERATION DES FOYERS RURAUX dispose d'un maillage assez fin de foyers.

En ce qui concerne le domaine culturel, elle intervient notamment à Fleurance (Les « Estivales des Arts ») et à SAMATAN (« Semaine verte de Samatan »).

LA FALEP, outil de la fédération des œuvres laïques d'où est issu CINE 32 intervient dans cinq domaines essentiels sur le pays des « Portes de Gascogne »

- Théâtre pour le jeune public : sept représentations par an et accueil du public dans le cadre d'un accord avec le conseil général.
- « Lire en Fête », opération conduite en collaboration avec la bibliothèque départementale de prêt. Cette manifestation de sensibilisation à la lecture irrigue une dizaine d'écoles

pour ce qui concerne le pays, des maisons de retraite, des établissements publics agricoles, des centres de formation d'apprenti.

- Lutte contre le racisme (diverses actions à caractère socioculturelles).
- « LIRE, C'EST PARTIR » avec les Ecoles et les CLSH du Pays.
- Conduite d'une formation homologuée par le Ministère Jeunesse et Sport, « BAETEP à dominante culturelle ».

LES FRANCA

Cette fédération d'éducation populaire semble présente aux « Portes de Gascogne » mais, malgré de nombreuses relances, il n'a pas été possible de rencontrer les responsables de la structure départementale ni même d'obtenir des éléments d'information.

CULTURE ET LIBERTE

Une association moins fortement implantée localement mais reliée au réseau national « culture et liberté », pratique un travail d'animation culturelle de développement local avec l'aide d'une professionnelle. Elle est implantée à Tournecoupe où elle propose notamment, répartis sur trois trimestres, des ateliers céramique, tissage et marionnette.

LES MJC

La fédération départementale des MJC compte deux équipements en Pays Portes de Gascogne :

- La MJC Montblanc : Elle dispose d'un emploi jeune qui est au nombre des salariés concernés par la politique culturelle du pays. Parmi ses diverses activités, deux projets doivent être considérés particulièrement :
 - Le projet Leader + relatif au développement associatif, conduit en partenariat avec le foyer rural
 - La fête de l'écriture où la MJC travaille sur la calligraphie. Projet à rattacher à celui de Lombez.
- La MJC de L'Isle-Jourdain : Parmi ses diverses activités, citons surtout :
 - Le théâtre amateur. Activité à relier avec le projet de Samatan.

En conclusion

Les structures qui viennent d'être répertoriées ont toutes en commun, le fait de produire un travail qui intéresse l'ensemble du territoire.

S'ajoutent à ce premier maillage, une liste importante d'équipements ou de projets structurants qui vont du concept au projet, du projet à la réalisation en cours.

On trouvera la liste de ces équipements et projets culturels dans le chapitre suivant.

La vocation des associations qui viennent d'être inventoriées n'est pas exclusivement ou principalement de l'ordre de la culture, mais chacune d'entre elle, avec des approches différentes, intervient tout de même dans ce champ. Certaines de ces interventions sont susceptibles de concourir au développement du projet culturel de Pays.

VI - LES STRUCTURES, LES EQUIPEMENTS, LES PROJETS A AMBITION TERRITORIALE

Les trois listes qui suivent sont celles des pôles ou des aventures significatifs qui pour nombre d'entre eux structureront sans doute, dans les années à venir, le paysage culturel du Pays à condition de confirmer des démarches vers la qualité artistique, de mieux dégager encore les complémentarités et de conduire des actions qui dépassent le niveau de la commune ou du canton, pour irriguer le territoire du Pays dans son entièreté.

A ce stade de l'étude, il ne s'agit pas de proposer des « mini audits » projet par projet, mais seulement de prendre acte de leur existence.

VI/a - Les structures et programmes existants

- **Le Centre National de photographie à Lectoure et son festival**
- **Le Musée archéologique de Lectoure**
- **Le Musée de l'Ecole publique de Saint-Clar (en restructuration)**
- **L'Ensemble dédié à la pratique et à la vulgarisation de l'astronomie : (à partir de Fleurance et de Mauroux)**
 - **Le hameau des étoiles**
 - **La ferme aux étoiles**
 - **Le festival d'astronomie**
- **La Renaissance du Donjon à Sarrant et son festival médiéval des arts festifs**
- **La librairie-tartinerie à Sarrant**
- **Le Musée des Arts Campanaires à L'Isle-Jourdain**
- **Le réseau des bibliothèques-médiathèques**

VI/b - Les projets sur le territoire

Les municipalités, les communautés de commune et les terroirs ont conçu et conçoivent des projets culturels nombreux. Certains fonctionnent, d'autres se remettent en cause pour passer à une vitesse supérieure, d'autres enfin sont au niveau de la réflexion ou font déjà l'objet d'études. Ceux qui se saisissent des questions patrimoniales devront sans doute se regrouper.

Il peut s'agir de projets culturels ne supposant pas d'équipements sophistiqués, de projets qui ne peuvent naître qu'avec des bâtiments et des équipements. Enfin et c'est peut être la situation la plus regrettable, de bâtiments dont les travaux se planifient, sans que le projet qui les habitera ne soit encore vraiment défini.

- **Le Pôle d'Economie du Patrimoine en Gimone-Arrats**
- **L'association des bastides du Pays (porté par le groupe Archéo)**
- **Le Centre d'interprétation de Cologne sur les bastides (aménagement de la halle)**
- **La route des bastides et des castelnaux**
- **Le Centre Régional de Généalogie à Mauvezin**
- **La Maison du terroir à Gimont (porté par la Communauté de communes)**
- **La Maison Claude Augé à L'Isle Jourdain (à définir)**
- **La Maison du livre à Lombez (projet d'aménagement de la Maison « Lassave »)**
- **L'espace culturel de Samatan (restructuration et réhabilitation de la Halle aux Grains)**
- **Le Projet culturel de Lecture (bibliothèque-médiathèque, projet de restructuration muséographique, réhabilitation de deux salles de spectacles)**
- **L'Espace culturel multimédia porté par la CCLG (Fleurance - Lecture)**
- **Etude « Al País » projet en cours de réalisation à l'échelle de la Lomagne gersoise**

VI/c - Les projets artistiques

Le premier facteur déterminant en matière de développement culturel est celui de la création. La présence d'équipements, de structures, de personnels de l'action culturelle (médiateurs, organisateurs, animateurs etc.) pour indispensable qu'elle soit, ne prend de sens que s'il lui préexiste des projets artistiques.

Sur le territoire « Portes de Gascogne » on trouve :

- Des structures de médiation culturelle qui accueillent des artistes ou des productions artistiques, soit que ces structures soient implantées ici (Centre national de la Photographie), soit qu'implantées à Auch, elles irriguent le pays par leurs actions (Circuits, Ciné 32).
- Des artistes indépendants, qu'il faudra répertorier afin de connaître les richesses du Pays et d'aider ces artistes à rompre leur isolement.
- Des artistes qui au-delà de leur propre mode d'expression, développent des projets culturels. Ces projets, par leur qualité artistique et leur impact, peuvent ou pourront à plus long terme être intégrés dans une dimension de Pays.

Nous avons rencontré ces créateurs. Ils sont, par leur comportement et leurs choix, à la fois artistes et porteurs de projets de développement culturel.

Les responsables du projet culturel de Pays devront rechercher d'éventuels groupes artistiques ou artistes en mouvement que la présente étude n'aurait pas détectés, tout faire pour décroiser, encourager ces artistes à travailler ensemble et sur tout le territoire.

Parmi ces projets artistiques, trois au moins doivent être accompagnés, soutenus par le Pays. Ce chiffre très bas, signifie qu'entre Auch et Toulouse, le territoire « Portes de Gascogne » est encore assez vide en matière de création et de présence de structures professionnelle, ce que nous avons noté en début d'étude, au moment de l'état des lieux.

CARRE BLANC : (direction artistique Michèle DHALLU) est une compagnie chorégraphique subventionnée par le Ministère de la Culture et de la Communication - DRAC Midi Pyrénées, le Conseil Régional Midi Pyrénées et le Conseil Général du Gers, qui tisse aussi de nombreuses collaborations au plan national.

Depuis 15 ans, cette compagnie multiplie les projets et les partenariats afin d'élargir l'audience de la danse contemporaine, par le moyen de la création, de la diffusion, de la formation et plus en amont, de la sensibilisation.

C'est une « compagnie nomade » ayant un point d'ancrage à Samatan, tissant des partenariats avec « Circuits » -scène conventionnée d'Auch, l'ADDA 32 et diverses associations d'éducation populaire du Gers.

L'émergence d'un projet culturel de Pays à Samatan devra, si on s'y applique, avoir des effets dans deux sens. D'une part en apportant un outil de travail dont « Carré Blanc » sera un des utilisateurs dans le cadre d'un projet cohérent, d'autre part, parce que Samatan a besoin, pour développer un projet culturel de qualité, de la participation entre autres structures artistiques professionnelles, de Carré Blanc.

DIFFERENCES : président Bertrand DUBEDOUT compositeur, responsable artistique Pierre MAGNE. Différences est une association de production audiovisuelle implantée à Cantonvielle, au centre du Pays « Portes de Gascogne ».

Cette structure née en 1992 a produit de nombreux films sur des thématiques à dominante sociale. Les auteurs de ces films, Pierre Magné étant l'un d'entre eux, ont en commun d'avoir un regard plus de sociologues que d'ethnologues.

L'association « Différences » est soutenue par trois ministères et par des financements européens. Ils travaillent en partenariat avec Ciné 32, le Centre photographique de Lectoure, le Caue et actuellement l'association « Portes de Gascogne ».

Parmi les nombreuses productions de « Différences », il faut sans doute mettre en exergue « Portes de Gascogne - Mémoire d'un Pays ». Il s'agit d'un travail de collecte relatif à l'histoire individuelle des habitants de ce pays, conduit à travers trois thématiques qui sont centrales au projet culturel du Pays : la ruralisation, la mémoire locale, la construction du Pays.

Compagnie VIEUSSENS : Christian VIEUSSENS (CA de musique traditionnelle, IUT carrières sociales, chercheur, flûtes et contrebasses) a rassemblé autour de lui une équipe d'artistes et de techniciens du spectacle. La douzaine de personnes qui la constitue porte un projet culturel qui s'est développé d'abord en Aquitaine et depuis 7 ans dans le Gers.

Leur champ d'action :

La mémoire (collecte, recherches ethnologiques et conservation du patrimoine oral)

La transmission : documentation, sensibilisation, pédagogie et publications

La Création : événements artistiques, concerts, enregistrement.

Son territoire privilégié : le domaine culturel gascon.

La compagnie s'est dotée d'un outil (le CIRMA) : outils informatiques PAO, matériel mobile et fixe d'enregistrement, studio d'enregistrement, instruments de musique.

Parmi ses nombreuses actions, on peut repérer des créations en partenariat avec les meilleurs professionnels du Pays « Portes de Gascogne » et de la région.

Ces trois structures peuvent offrir des points d'appui importants au développement artistique du Pays « Portes de Gascogne ».

VII - DIAGNOSTIC PATRIMOINE

VII/a - Les problématiques identifiées à ce jour

Un patrimoine très riche mais peu protégé et pas toujours bien entretenu

Il existe peu de monuments protégés dans le Gers proportionnellement aux autres départements, bien que ce territoire soit d'une grande richesse.

Dans le nord du Pays, de nombreux problèmes de conservation se posent pour les monuments construits en pierre calcaire de pays, matériau souvent très friable.

Un patrimoine méconnu, peu valorisé et peu animé

Plusieurs inventaires ont déjà été réalisés sur ce territoire (par le SRI, la Conservation départementale, le CAUE, la Société d'Histoire et d'Archéologie...) mais ils n'ont mené à aucune valorisation ou travail de vulgarisation pour le public.

Ceci révèle également un manque de concertation évident des différents services patrimoniaux ou autres structures travaillant dans ce domaine.

Il existe aussi relativement peu d'associations et de porteurs de projets travaillant dans le domaine du patrimoine et de sa valorisation.

Un patrimoine rural fragile

La dimension immatérielle, souvent très importante pour ce qui touche au patrimoine rural, est très difficile à sauvegarder (tradition orale qui se perd).

Les constructions rurales sont souvent construites en matériaux de pays (comme la terre crue ou la pierre calcaire) et avec des techniques traditionnelles souvent oubliées. Ceci pose le problème de la compétence, de la formation et de toute la filière « restauration ». De nombreux villages et hameaux ont été désertés, les églises et chapelles rurales souvent désaffectées et abandonnées à leur triste sort.

L'arrivée de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants pose aussi le problème de l'aménagement des agglomérations (nouveaux quartiers, HLM, zones d'activité) et le danger du « mitage ».

La culture gasconne

Il existe encore quelques actions de sensibilisation et de valorisation, surtout dans le domaine de la musique et de la danse, mais elles sont le plus souvent intégrées à d'autres animations et événements culturels : festivals, carnivals...

Quelques cours d'initiation au dialecte gascon sont programmés dans les collèges (ex. de Monfort).

De manière générale il s'agit d'un patrimoine immatériel en voie de disparition.

L'opération « Al País » participe activement à la sauvegarde de celui-ci.

Un patrimoine essentiellement privé

Les châteaux sont pour la plupart privés et non ouverts à la visite (difficulté de concilier la valorisation de ce patrimoine et le respect de la vie privée).

De nombreuses dépendances rurales sont également souvent abandonnées (exemple des anciennes granges qui ne conviennent plus à l'agriculture moderne).

Il est par conséquent nécessaire de sensibiliser aussi la population à l'entretien et à la réhabilitation du bâti ancien (par exemple sous forme de gîtes et de chambres d'hôtes).

Un patrimoine souvent fermé au public

Il s'agit notamment des églises, de plus en plus nombreuses, qui sont uniquement ouvertes à l'occasion des offices et de la difficulté de protéger le patrimoine mobilier qui s'y trouve enfermé.

Les collections, les musées et les objets mobiliers (civils et religieux)

Les collections muséographiques / musées :

- Des thématiques parfois un peu redondantes (ex. des outils et objets de la vie rurale)
- De manière générale assez peu de moyens mis au service de la muséographie qui est souvent ancienne voire inexistante.
- Problème de conformité de certains musées (normes de sécurité et de conservation)
- Beaucoup de bénévolat (pose le problème de la disponibilité, de l'essoufflement, de la professionnalisation et parfois de la qualité des prestations)
- Assez peu d'animation et de travail pédagogique pour les enfants (la conservation départementale dispose depuis peu d'une cellule d'action culturelle et pédagogique)

Les trésors :

Des problèmes de sécurisation et d'ouverture au public ont été mis en évidence, il serait idéal de prévoir des accès sécurisés et indépendants de l'église.

Les objets mobiliers :

Il s'agit surtout du déplacement des objets (surtout les objets civils se trouvant dans les mairies) qui occasionnent la perte ou la détérioration des objets.

VII/b - Les enjeux d'aujourd'hui et de demain

- **Préserver le cadre de vie des habitants**
- **Préserver les richesses et la diversité qui fonde l'identité du pays**
- **Veiller à l'accueil des nouveaux habitants**
- **Veiller à l'appropriation du patrimoine par la population (anciens et nouveaux habitants)**
- **Veiller à la transmission du patrimoine aux jeunes générations**

VII/c - Les grands axes de développement

AMELIORER LA CONNAISSANCE DU PATRIMOINE

Le développement de la connaissance sur le patrimoine est un préalable nécessaire avant de passer à un stade ultérieur (valorisation et animation) mais étudier et inventorier le patrimoine est une tâche lourde qui incombe aux professionnels du patrimoine et qu'il n'est pas toujours possible d'envisager sur la totalité d'un territoire. Des exemples précis seront décrits dans la partie mise en œuvre de cette étude.

ENTREtenir ET CONSERVER LE PATRIMOINE

Les collectivités locales sont responsables de l'entretien et de la bonne conservation du patrimoine public localisé sur leur commune. Si l'Etat intervient essentiellement dans le domaine du patrimoine classé et inscrit, le pays peut en revanche s'attacher davantage à veiller sur le patrimoine non protégé. Il peut mettre en place des actions de sensibilisation auprès de la population locale (patrimoine privé) et aider à l'amélioration des conditions de conservation des diverses collections.

REaffecter /RESTAURER

Les restaurations bâclées et peu respectueuses de l'environnement posent le problème du professionnalisme et de la mise en place de formations aux techniques de restauration anciennes, de conseils à la population voire de réglementation dans le cadre de l'aménagement du territoire (outils juridiques divers). De même, certains édifices abandonnés peuvent être sauvegardés en étant re-affecter à une nouvelle fonction plus viable (musée, gîte d'étape ou autre), pour peu que le projet fasse l'objet d'une étude sérieuse.

VALORISER ET ANIMER

Un patrimoine qui n'est pas valorisé est un patrimoine en danger car souvent non entretenu et voué ainsi à l'oubli. Néanmoins, des opérations de valorisation doivent se faire nécessairement de manière cohérente sur un territoire et en concertation avec tous les partenaires, notamment la conservation départementale qui œuvre sur la totalité du département (cf. les parcours d'interprétation et les signalétiques à harmoniser).

Le pays peut aussi jouer, toujours dans le cadre d'un réseau de partenaires patrimoniaux et artistiques, un rôle intéressant dans le domaine de l'animation de lieux patrimoniaux (diffusion d'événements culturels, création artistique etc.).

Ces différents axes de travail ne seront pas tous développés. Certains d'entre eux feront l'objet de propositions concrètes dans les parties « préconisation et mise en œuvre » de l'étude.

VIII - DIAGNOSTIC CULTUREL

Avertissement :

Sous ce titre, nous considérons l'ensemble des éléments humains et matériels qui déterminent le développement culturel du pays : associations subventionnées ou conventionnées, secteur semi-public, service public, monde artistique etc.

Dans les trois grilles qui suivent, on trouvera une série de constats rapide en ce qui concerne :

- *Les acteurs et les publics, c'est à dire les personnes dont dépend le développement culturel du Pays,*
- *Les outils et les réseaux, c'est à dire les moyens disponibles et en action,*
- *Les actions et productions résultant de ces dispositifs*

Ces constats sont dressés en terme de :

- *Forces et faiblesses*
- *Quant aux problématiques qui se dégagent*
- *Quant aux enjeux que l'on peut déjà repérer.*

En bonne logique, dans une phase de diagnostic, la question des axes de développement qui résultent de cette analyse, n'aurait pas du être traitée.

Toutefois, le diagnostic de cette étude a été réalisé au moment ou globalement, le cabinet « KPMG » rédigeait la charte du Pays, et la soumettait aux instances décisionnelles de celui-ci.

Pour que le volet culturel du projet de Pays ne soit pas dissocié de la charte, les consultants ont en fait dépassé la logique du diagnostic et défini dans les grandes lignes, les enjeux, les priorités, les axes de développement qui semblent s'imposer aux « Portes de Gascogne » dans les 10 ans à venir.

Dans les phases suivantes de cette étude qui s'est poursuivie alors que la charte avait été adoptée, ces axes de développement ont été maintenus, parce qu'aucune investigation ou réflexion ne venait contredire ces premières propositions. Mais ils ont été évidemment approfondis dans leur contenu.

Pour comprendre les grilles qui suivent, on trouve dans la quatrième case en partant de la droite, **les problématiques présentées en caractères normaux, les enjeux en italique.**

VIII/a - Des acteurs

ELEMENTS REPERES	FORCES	FAIBLESSES	PROBLEMATIQUES ET ENJEUX
Vie associative	Riche et citoyenne	Essoufflement, limites du bénévolat	Formation, manque de moyens de fonctionnement. <i>Maintien de la qualité</i>
Les professionnels	Motivation	Peu de cadres généralistes ou spécialisés	Formation, professionnalisation. <i>Niveau de l'offre culturelle.</i>
Les enfants	Des actions significatives au Sud et au Nord du Pays	Manque de propositions d'activités en direction du «jeune public». Offres inégalement réparties	Approche territoriale. <i>Développement d'une offre structurée face à une demande croissante et prévisible.</i> <i>Intégration</i>
Adolescents et jeunes adultes	Initiatives au Nord et au Sud du Pays. Mobilité des jeunes selon les offres.	Pour certains jeunes handicap dû au coût des transports Manque de propositions adaptées.	Favoriser une participation à la vie de la cité, développer des pratiques culturelles, accompagner les projets. <i>Intégration, lien social.</i>

VIII/b - Des Outils des réseaux

ELEMENTS REPERES	FORCES	FAIBLESSES	PROBLEMATIQUES ET ENJEUX
Les réseaux Non institutionnels	Nombreux Réseaux irriguant le territoire	Niveaux qualitatifs hétérogènes	Structurer, développer les pratiques culturelles <i>Citoyenneté, lien social, intégration</i>
Les institutions culturelles	Des réseaux actifs	Déficit de moyens Humains et Matériel	Renforcer la mutualisation, la formation, les soutiens logistiques. <i>Démocratisation de l'accès à la culture.</i> <i>Offre culturelle de qualité.</i>
Les lieux de pratiques artistiques	Quelques expériences isolées	Peu de lieux de développement (art, spectacle vivant, NTIC)	Création, intégration, développement économique <i>La création c'est la vie</i>
Information communication	Annonce des événements via réseaux du tourisme et presse locale Site Internet en anglais en cours d'élaboration	Absence de communication spécialisée et d'un travail suivi de relations publiques	Professionnalisation de la communication. <i>Image du pays</i> <i>Connaissance du Pays, de son offre culturelle par les publics nationaux et internationaux</i>
Partenariats entre structures culturelles et entreprises	Important potentiel	Peu d'accords de mécénat ou de partenariat d'entreprise conclu	Rapprocher les milieux culturels et économiques. <i>L'autre image du Pays : le dynamisme économique</i>
Projets et équipements structurants	Du concept à la réalisation : une douzaine de points forts	Souvent, Primauté de l'équipement sur le projet,	Maillage culturel du territoire. <i>Cohérence du projet culturel du Pays.</i>

Quelques commentaires :

Exemples de réseaux non institutionnels: Circuit, Federci (théâtre amateur), Falep, Ciné 32, Franca, Foyers ruraux, Culture et liberté, MJC

Exemples d'institutions travaillant en réseau: Bibliothèque départementale de prêt, ADDA, Ecoles de musique agréées, OTSI pour leur rôle dans l'information culturelle.

Exemple de lieux de pratiques artistiques: le Centre photographique de Lectoure, un des six centres d'Art conventionnés en France.

Projets et équipements structurants: du stade du concept à celui de la réalisation, une douzaine de projets ou/et d'équipements significatifs :

- **Le Pôle d'Economie du Patrimoine en Gimone-Arrats**
- **L'association des bastides du Pays (porté par le groupe Archéo)**
- **Le Centre d'interprétation de Cologne sur les bastides (aménagement de la halle)**
- **La route des bastides et des castelnaux**
- **Le Centre Régional de Généalogie à Mauvezin**
- **La Maison du terroir à Gimont (porté par la Communauté de communes)**
- **La Maison Claude Augé à L'Isle Jourdain (à définir)**
- **La Maison du livre (projet d'aménagement de la Maison « Lassave ») à Lombez**
- **L'espace culturel de Samatan (restructuration et réhabilitation de la Halle aux Grains)**
- **Le Projet culturel de Lectoure (bibliothèque-médiathèque, projet de restructuration muséographique, réhabilitation de deux salles de spectacles)**
- **L'Espace culturel multimédia porté par la CCLG (Fleurance - Lectoure)**
- **Etude « Al País » projet en cours de réalisation à l'échelle de la Lomagne gersoise**

Ces grands projets présentent deux caractéristiques, qui constituent une chance pour le Pays :

1° Ils ne sont pas potentiellement concurrents ;

2° Quelle que soit leur implantation géographique, ils constituent le palier intermédiaire, le point d'articulation entre la multitude des « micro-actions » portées par la vie associative et la création éventuelle d'un ou deux Pôles culturels, pour peu que le projet précède l'équipement et que les complémentarités et les mutualisations soient définies et construites.

VIII/c - Actions et productions

ELEMENTS REPERES	FORCES	FAIBLESSES	PROBLEMATIQUES ET ENJEUX
Evènementiels et tourisme culturel	Très nombreuses manifestations durant les périodes de vacances	Eparpillement Niveau qualitatif variable	Maintenir l'image qualité de vie et convivialité. Manque de participation des nouveaux arrivants. <i>Concertation Augmentation, fidélisation des touristes Insertion Identité diffuse du territoire</i>
Manifestations Culturelles Phares	Festival d'astronomie L'été photographique	Peu d'évènements relevant de cette catégorie	Attirer un large public de passionnés. <i>Affirmer une image culturelle forte du Pays. Economique.</i>
Programmation et diffusion permanente	Divers partenariats de qualité	Manifestations culturelles trop épisodiques	Répondre à une demande existante et potentielle. <i>Fidélisation des publics locaux, lien social, intégration</i>
Création et art contemporain	Quelques structures leviers et un potentiel humain	Faible reconnaissance de l'art contemporain et peu de résidences d'artistes	Soutien et reconnaissance de la création <i>Identité du Pays et contemporanéité Eviter l'image passéiste</i>

VIII/d - Thématiques essentielles repérées à développer

Si l'on considère le pré diagnostic porté sur les acteurs et les publics, les outils et les réseaux, les actions et les productions, on voit émerger quatre thématiques essentielles,

- existantes, c'est-à-dire présentes dans les trois anciens contrats de terroir
- structurantes au sens où elles concernent la totalité du Pays et ne sont pas enfermées dans les limites d'une association ou d'une institution
- à développer pour que le projet culturel de Pays apparaisse clairement dans sa cohérence.

Ces quatre thématiques sont les suivantes :

LES PRATIQUES ARTISTIQUES DES AMATEURS

LA DIFFUSION CULTURELLE « PHARE »

LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

LA CREATION ET L'ART CONTEMPORAIN

IX - DIAGNOSTIC TOURISME CULTUREL

En matière de vie culturelle, les grandes cités ont tendance à cloisonner des secteurs tels que tourisme, action culturelle, animations et fêtes.

En zone rurale, du fait de différents facteurs, ce cloisonnement disparaît presque, ce qui a pour effet positif de permettre aux communes d'agir souvent avec peu de moyens, mais ce qui rend souvent l'analyse et la qualification des actions difficiles à opérer.

Il reste que les touristes qui fréquentent le pays « portes de Gascogne » sont pour une grande partie d'entre eux, intéressés par les activités culturelles.

IX/a - Le dispositif départemental

En ce qui concerne l'approche du tourisme culturel dans le département, le CDT est évidemment le référent.

Son approche s'effectue à partir de deux axes :

- un axe Patrimoine
- un axe « Événementiels »

Axe patrimoine:

Existence d'une ligne d'action relative à la valorisation du patrimoine bâti.

Interlocuteurs du CDT, les musées (Conservation départementale) et les propriétaires privés de monuments ou de sites.

Par rapport à ces partenaires, le CDT propose des actions de formation (ex adaptation de sites à l'accueil et accompagnement d'enfants) en s'appuyant, situation spécifique au Gers, sur l'association « **Patrimoine et Tourisme** » qui se trouve être un interface entre le CDT et les interlocuteurs en charge d'un patrimoine, ouvert au tourisme et regroupe une vingtaine de sites adhérents.

Patrimoine jacquaire

Il s'agit d'un partenariat avec le « Comité départemental de la randonnée », pour accompagnement de projets d'amélioration, d'animation des sentiers de St Jacques de Compostelle.

Ce travail s'effectue à une échelle qui dépasse le département, en partenariat avec Le Tarn et Garonne et le Lot et Garonne, dans le cadre du « Pôle » Sud-Ouest.

Axe événementiels :

En 1999, une série d'études a été lancée, afin de mieux adapter l'offre au potentiel de développement touristique du département. Et de mieux connaître les clientèles qui fréquentent les Événements culturels.

S'agissant d'analyser des contenus artistiques ou d'imaginer des scénarii de développement, Le partenaire naturel du CDT est l'ADDA.

A partir d'une meilleure connaissance des festivals ou évènements culturels et de la demande des publics, le CDT met en place des actions de gestion de l'hébergement pour la durée de ces évènements, en utilisant pour cela l'ensemble du réseau des Syndicats d'initiative et des Offices de tourisme (via Internet).

Sur la base du travail déjà accompli, le CDT souhaite en 2003 améliorer ou contribuer à améliorer les supports d'information, monter (ou les faire monter par ses partenaires) des séjours touristiques, concourir au développement d'évènements culturels, pas seulement l'été mais l'année durant puisque la tendance est à l'étalement des vacances.

La réalité des évènements culturels est prise en compte dans le « plan marketing » du CDT, dans la mesure où les évènements culturels représentent un fort potentiel de développement touristique.

Lorsqu'il s'agit de professionnaliser des projets culturels intéressants le tourisme, l'ADEPFO, dans ces zones fragiles, est le partenaire indiqué, pour conduire des formations développement.

Les études relatives au tourisme culturel ayant été effectuées, les plans d'actions construits, le CDT souhaite entrer en 2003 dans une phase d'application.

Dans les enquêtes d'opinion commandées par le CDT, on ne sera pas étonné de constater que ce qui donne envie au touriste de venir dans le Gers, c'est avant tout la convivialité, la qualité de vie.

Les évènements festifs ou culturels qui répondent à cette demande et en conséquence attirent massivement les touristes, se comptent par centaines.

Ceux qui ont rapport au terroir sont largement majoritaires.

IX/b - Exemples d'événementiels festifs et culturels

Samatan : marché au gras et traditionnels, soirées gourmandes, café concert, foire agricole, foire aux tourteaux, salon des antiquaires, fête de la musique, bal musette...

L'Isle-Jourdain : concerts, bal gascon, brocantes, marché de l'ail, rallye foie gras, marchés traditionnels...

Solomiac : Marchés nocturnes,

Mauvezin : foire aux chevaux, fête et concours de l'ail, marchés nocturnes, concerts d'orgues et de gospels,

Gimont : grasse matinée, marché au gras et traditionnels, procession de la vierge noire de Cahuzac, ...

Cologne : soirées musicales, fête gasconne, marché traditionnel,

Saint-Clar : fête de l'ail, fête de la Saint-Jean, soirées gourmandes, marchés traditionnels,

Lectoure : Vespérales de l'orgue, fête du melon, théâtre de la nature, concerts d'orgue,

Lombez : Marché floral, foire de la St Jean, stage international de chant lyrique,

Simorre : Fête locale, festi-drôle,

Fleurance : Marché au gras, bal de la reine, festival de la vignette, courses de chevaux, marché de nuit, théâtre, semaine du goût, festival cuivro'foliz, marchés traditionnels, ...

Cette liste n'est bien sûr pas exhaustive. De plus, on trouve le même type de manifestations - auxquelles sont attachés touristes et autochtones - dans les plus petits villages.

IX/c - Les festivals de notoriété culturelle forte ou très forte

Le développement culturel recouvre une réalité et des exigences différentes de la simple animation et des fêtes, même si entre l'un et l'autre monde, existent des recoupements.

Sans entrer dans un débat esthétique, on peut remarquer que les festivals de haut niveau attirent des publics formés et motivés, qui se déplacent par rapport à une programmation culturelle et à la qualité des artistes.

Les enquêtes de clientèle font état d'une capacité d'achat en général plus forte pour ces publics que pour les publics de la fête.

Semblent entrer dans la catégorie des festivals à notoriété forte ou très forte (indépendamment de la taille du festival)

- L'Été photographique (Lectoure)
- Festival d'Astronomie (Fleurance)
- Cuivro'foliz (Fleurance)
- Festival médiéval (Sarrant)
- Festival hispanique gimontois
- Festi'drole (Simorre)
- Festival des vieux métiers et fête de l'écriture - (Samatan)

Rapide analyse :

Dans le Pays « Portes de Gascogne », le tourisme et la culture ont souvent partie liée, même s'ils ne procèdent pas toujours de la même approche.

Si le tourisme culturel existe bien, le touriste culturel n'existe pas au sens où même très spécialisé dans ses goûts et ses demandes, le touriste passionné de culturel a besoin, surtout quand il se déplace en famille, d'un ensemble de propositions et de services (animations, fêtes, activités pour enfants, accueil, information, prestations hôtelières etc.).

Que développer pour augmenter les publics des festivals ?

- D'abord, l'organisation de lieux de résidence. C'est ce que fait le CDT. Ensuite, l'augmentation du nombre de gîtes. Des festivals tels que celui de Sarrant, ne parviennent pas à accroître leurs projets, dans la mesure où ils doivent se dérouler dans des temps brefs, faute de capacité d'accueil pour les touristes ou pour les compagnies en résidence.
- Une communication au moins nationale, pour les publics de la culture les plus « passionnés ». Cette communication doit passer par leurs canaux habituels.
- La question suivante se pose : le Pays « Portes de Gascogne » qui dispose d'environ 7 festivals à contenus culturels déjà significatifs, a-t-il besoin de développer un festival fort, attractif et surtout original au-delà de ce qui existe aujourd'hui ? Lui faut-il avoir une ambition nationale et internationale ? La réussite par exemple du festival de jazz de Marciac peut-elle servir sinon d'exemple, du moins de sujet de réflexion ?

En fait, les Portes de Gascogne bénéficient déjà d'un évènement fort et tout à fait original par sa thématique. Il s'agit du **Festival d'Astronomie**, qui est compte parmi les plus importants sur le plan européen et qui accueille 10 000 participants chaque année.

Même si elles attirent un public quantitativement moins important, **les manifestations organisées autour de la Photo chaque été à Lectoure** et poursuivies durant l'année par un travail de fond, constituent aussi une proposition significative au plan artistique, reconnue par les milieux de la création et les passionnés d'art photographique. La thématique de la photographie et des arts visuels pourrait être progressivement étendue, au Pays, là où en existe le désir, à partir de Lectoure.

Au delà, il ne semble pas souhaitable de construire « ex- nihilo », un nouveau festival, pour les raisons suivantes :

- Un festival, ça ne se décrète pas, ça doit naître d'une compétence et d'une passion,
- Un nouveau festival demanderait une décennie pour s'imposer, dans un contexte de plus en plus difficile.

X - PROBLEMATIQUES, ENJEUX ET AXES DE DEVELOPPEMENT COMMUNS AU PATRIMOINE ET A L'ACTION CULTURELLE

Introduction

Les cabinets « Publics et patrimoine » et « Phosphoros » ont dégagé des problématiques, repéré des enjeux, proposé des axes de développement

- « Publics et patrimoine » pour ce qui concerne spécifiquement le patrimoine
- « Phosphoros » pour ce qui concerne la « dynamique culturelle » du Pays, c'est-à-dire le secteur de la création, de la production et de la diffusion culturelle.

On trouvera ci-dessous les résultats d'un même travail de repérage, cette fois, en considérant ce qui est commun au patrimoine et à l'action culturelle :

X/a - Les besoins de la population locale et des nouveaux arrivants

Problématiques et enjeux :

- d'abord le partage d'une culture identitaire existante
- ensuite l'intégration des nouveaux arrivants et leur participation à la vie culturelle locale,
- Enfin l'émergence d'une identité contemporaine commune aux habitants du Pays « Portes de Gascogne »
- Afin de favoriser le renforcement de la cohésion sociale du territoire.

Principaux axes de développement :

- Un travail de mémoire et de transmission des valeurs culturelles (car aucun acte contemporain n'est pertinent s'il n'est fondé sur un héritage)
- Un développement des offres en terme de pratiques culturelles patrimoniales et artistiques
- Une meilleure identification des catégories de publics, de leurs besoins et de leurs demandes spécifiques, une réflexion et l'élaboration d'une stratégie pour la construction d'offres culturelles adaptées à ces tranches de publics (enfance, adolescence, jeunes adultes nombreuses demandes non satisfaites mais aussi attention particulière à porter aux « très actifs » et aux retraités, même s'ils ne sont pas « protestataires »)

X/b - Mise en cohérence des projets

Problématiques et enjeux :

- Eparpillement des actions et des projets au détriment de la qualité des projets,
- Risque de manque de lisibilité d'une politique culturelle,
- Impossibilité de capitaliser les retombées (financières, sociales, symboliques, etc.) des actions réalisées

Quelques axes de développement :

- Mutualisation des moyens matériels et humains
- Mise en réseau
- Accompagnement des porteurs de projets
- Approfondissement des projets et équipements culturels structurants
- Concertation et définition des complémentarités en termes de moyens et d'objectifs

X/c - Professionnalisation, formation, pérennisation des emplois

Problématiques et enjeux :

- Le bénévolat : sa valeur et ses limites
- Les emplois aidés : les limites des différents dispositifs,
- L'encadrement professionnel : sa faiblesse numérique
- L'application durable d'une politique de qualité de l'offre culturelle

Quelques axes de développement :

- Recherche et diversification des sources de financements
- Définition et mise en œuvre de plans de formation (bénévoles et professionnels)
- Définition de cadres d'emplois et de compétences

X/d - Economie de la culture et moyens de fonctionnement

Problématiques et enjeux :

- Les moyens publics du financement du patrimoine et de la culture (niveaux et axes prioritaires)
- Les moyens privés du financement du patrimoine et de la culture
- Les retombées économiques directes et indirectes du développement culturel

Quelques axes de développement :

- Développer le partenariat d'entreprise,
- Mettre en œuvre des stratégies commerciales afin d'assurer des marges d'auto financement significatives
- Définir et mettre en place des outils d'évaluation

XI - UNE IMAGE POUR LE PAYS « PORTES DE GASCOGNE »

Plus que toute autre activité humaine, **la culture relève de l'identité**. C'est pourquoi, si progressivement à partir du projet culturel du Pays, une image se dessine, elle sera probablement relative à la vie culturelle du Pays et bien au-delà, à l'ensemble des activités du Pays « Portes de Gascogne ».

Quelques idées simples, presque évidentes, à partir desquelles cette image pourrait prendre forme :

- **LE PAYS « PORTES DE GASCOGNE » ANCRE DANS SON PATRIMOINE, SES COUTUMES, SES PRATIQUES**
- **UN TERRITOIRE SOLIDAIRE, A L'IDENTITE FORTE OÙ IL FAIT BON VIVRE**
- **UN RAPPORT PRIVILEGIE A LA NATURE**
- **UN GOUT DE L'ECHANGE ET DE L'ACCUEIL**
- **UNE REELLE PUGNACITE ET UNE CERTAINE AUDACE**
- **UNE CAPACITE A IMAGINER, A INVENTER, A CREER,**

en résumé

**L'HABITANT DU PAYS PORTES DE GASCOGNE BIEN ENRACINE DANS SON TERROIR
ET TOURNE VERS L'AVENIR**

En proposant cela, les cabinets consultants ne font que renvoyer par un « effet de miroir » l'image que les divers interlocuteurs, rencontrés par les consultants, leur ont donné durant le diagnostic du projet culturel du Pays.

XII - PRECONISATIONS ET MISE EN ŒUVRE POUR UNE POLITIQUE CULTURELLE DE PAYS

XII/a - Préalables

Que l'on traite du patrimoine, qui représente les richesses matérielles et immatérielles constitutives d'une identité, que l'on parle des pratiques culturelles ou de la création contemporaine, c'est à dire au fond de la constitution du patrimoine futur, la mise en oeuvre d'un Projet Culturel pour le Pays « Portes de Gascogne », devra s'effectuer dans la prise en compte permanente d'une triple exigence :

1° Compenser les déséquilibres existants. C'est une loi de solidarité et de cohérence générale.

2° Favoriser l'accès de chacun à la culture c'est à dire en respectant les diversités d'attentes (cultures minoritaires et cultures plus populaires, majoritaires) à la découverte et aux pratiques culturelles.

3° Développer cette politique culturelle territoriale dans des conditions de grande qualité, ce qui ne signifie pas qu'il s'agisse de développer une politique élitiste destinée à un nombre réduit de personnes.

Cette troisième exigence pose évidemment, non pas seulement la question de la qualité des bâtiments ou des dispositifs techniques (les problèmes d'investissements ne sont pas les plus difficiles à résoudre), mais celle de la professionnalisation, c'est à dire de la formation, de la validation des acquis, des statuts des professionnels de la culture.

L'ensemble des préconisations qui seront décrites ci-après, n'ont donc une logique que si l'on garde à l'esprit les trois conditions préalables qui viennent d'être explicitées :

Equilibre, démocratisation culturelle, qualité.

XII/b - Axe patrimoine

1 - Préalable

Le diagnostic a révélé un potentiel patrimonial (matériel et immatériel) très riche, très diversifié et assez bien réparti sur l'ensemble du territoire. Un tel potentiel est une chance pour le développement de ce pays mais aussi une lourde responsabilité puisqu'il s'agit, -pour ce qui est du patrimoine public-, de veiller à sa sauvegarde, ce qui implique de l'étudier, l'entretenir, le protéger, le valoriser et l'animer.

Les enjeux principaux sur ce territoire sont avant tout de préserver le cadre de vie et les richesses patrimoniales tout en mettant en place un processus d'accueil des nouvelles populations.

Il est par conséquent souhaitable d'envisager une politique ambitieuse mais aussi globale, tenant compte à la fois de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine, ayant pour objectif principal de préserver **la qualité de vie**. Quatre directions de travail concourront à l'atteinte de cet objectif :

2 - Quatre préconisations

❖ **Préconisation 1 : Développer la connaissance du patrimoine**

Le Pays peut contribuer à développer la connaissance du patrimoine (au sens le plus large du terme : matériel et immatériel) et ainsi veiller à la ré-appropriation de celui-ci par la population locale et à sa transmission aux jeunes générations.

Types d'actions qui peuvent être entreprises dans ce domaine :

- Définir une méthodologie de travail (en matière d'inventaire par exemple) commune aux différents partenaires intéressés ;
- Identifier la documentation existante sur le pays (avec l'aide des services patrimoniaux de la DRAC, de la Conservation départementale, du CAUE, de la Société Archéologique) ;
- Expertiser le travail accompli sur le pays (territoires étudiés et les outils existants : bases de données, fichiers photos, cartes de communes etc.)
- Cartographier et établir une sorte d' « atlas » du pays ;
- Identifier des typologies, des savoir-faire, des sites à mettre en valeur en priorité en s'appuyant sur les compétences des différents partenaires (culture, tourisme, agriculture, environnement, urbanisme).

❖ **Préconisation 2 : Contribuer à la conservation et à la sauvegarde du patrimoine**

Le Pays peut jouer un rôle important en matière d'information, de sensibilisation et de formation.

Il serait intéressant dans ce cadre de veiller à :

- Axer davantage la politique de conservation sur le patrimoine non protégé (public ou privé) (peu pris en charge par les services de l'Etat) ;
- Informer la population et les communes sur les outils juridiques et financiers existants ;
- Sensibiliser les responsables à l'entretien, la protection, la réhabilitation de ce patrimoine (par l'organisation de conférences, d'entretiens et d'expositions...);
- Mettre en place des actions de formation sur les techniques et matériaux traditionnels, des animations sur les savoir-faire, un prix récompensant les meilleurs artisans etc.

-> en collaboration notamment avec le CAUE, le SDAP, la CDM32 et le Pôle de formation régional.

❖ **Préconisation 3 : Valoriser et animer le patrimoine**

Le Pays peut également avoir pour mission de favoriser l'accès des publics (et surtout de la population locale) au patrimoine en le valorisant et en l'animant.

De manière plus concrète cela voudrait dire :

- Au préalable de bien identifier les publics auxquels on s'adresse ;
- De proposer des activités spécifiquement adaptées au public jeune (enfants et adolescents) en collaboration avec l'éducation nationale, l'IUFM et les écoles (Conventions ?).
- Développer des circuits d'interprétation du patrimoine et des signalétiques interprétatives ;
- Conduire des actions et des manifestations culturelles significatives en relation avec le patrimoine (par exemple pour diffuser la culture dans des villages ruraux qui ne possèdent pas nécessairement un patrimoine remarquable) ;
- Editer des documents et outils de communication, didactiques et pédagogiques (sur divers supports).

❖ **Préconisation 4 : Une cohérence territoriale**

De tels dispositifs de valorisation du patrimoine n'auront de sens que si l'installation des nouveaux habitants se fait dans le cadre d'une gestion planifiée et que des mesures de protection des centres urbains et anciens soient prises rapidement (création de ZPPAUP, de « bourgs de caractère », de « cœur de village » etc.).

Le CAUE est à ce titre un partenaire privilégié du PAYS.

Il apparaît essentiel que cette dimension urbanistique soit abordée en concertation permanente avec le volet patrimoine.

3 - Cinq propositions concrètes de mise en œuvre

1 - Application au pays du « Protocole expérimental de décentralisation » (2004-2006)

La région Midi-Pyrénées a été retenue par le Ministère de la Culture, le 18 avril 2002, pour expérimenter de nouvelles formes de décentralisation dans le domaine du patrimoine. Cette démarche s'inscrit dans le dispositif d'expérimentation ouvert par la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002.

Ce protocole propose trois axes de travail :

- ❖ Favoriser une meilleure connaissance du patrimoine architectural grâce au développement d'un dispositif d'inventaires simplifiés dans les territoires des Pays, des agglomérations et des parcs naturels régionaux,
- ❖ Contribuer à la valorisation du patrimoine par la mise en place d'une ligne éditoriale afin de donner au public les clefs de compréhension du patrimoine,
- ❖ Inciter à la conservation du patrimoine par la formation à l'utilisation des savoir-faire et matériaux traditionnels pour la restauration du patrimoine rural non protégé.

Ce protocole permettra l'ouverture de partenariats avec les départements qui souhaitent s'associer à cette démarche et donnera l'occasion de signatures de contrats particuliers (conventions) relatifs à l'un ou plusieurs de ces axes.

Si l'on considère les trois axes de ce protocole, on constate qu'ils coïncident avec trois des principales préconisations présentées par les Cabinets Consultants pour le volet patrimonial du « projet culturel du Pays Portes de Gascogne »

C'est pourquoi il serait intéressant de faire du Pays « Portes de Gascogne » le premier territoire expérimental d'application de ce protocole.

2 - La création d'un Pays d'Art et d'Histoire P.A.H. (2006)

Le label « Ville d'art » va disparaître en 2005 au profit du label « Villes et/ou Pays d'Art et d'Histoire », qui vise en plus de l'accueil des touristes, à sensibiliser la population locale et notamment le public jeune au patrimoine.

Les trois anciens contrats de terroir qui constituent aujourd'hui le Pays sont porteurs de divers projets patrimoniaux. On peut citer notamment les projets de Gimone-Arrats autour d'itinéraires pédagogiques, les projets autour des bastides et le projet de constitution d'un Pôle d'Economie du Patrimoine.

Il est important de rappeler aussi que la ville de Lectoure déjà labellisée « Ville d'art » est aujourd'hui en mesure de devenir « Ville d'Art et d'Histoire ». Une ZPPAUP a d'ailleurs été mise en place sur le centre ancien de Lectoure afin de compléter ce dispositif de sauvegarde du riche patrimoine lectourois.

Divers travaux d'inventaire ont été réalisés sur le territoire, c'est le cas notamment d'un travail de la DRAC réalisé sur 3 cantons Nord du Pays (Miradoux, Flamarens et Saint-Clar). Un autre travail d'inventaire a été engagé par la Conservation Départementale en 1997 sur tout le département du Gers, mais celui-ci n'est pas encore finalisé. Ces travaux, une fois terminés, constitueront une base de données extrêmement riche et utile pour engager le travail d'animation.

La création d'un **Pays d'Art et d'Histoire sur l'ensemble du Pays** participerait d'un effort permanent vers la cohérence territoriale et l'association des municipalités à un projet commun.

Elle permettrait :

- De relier diverses thématiques patrimoniales du Pays (patrimoine bâti remarquable) mais aussi de prendre en considération 1000 ans de culture gasconne ; un patrimoine essentiellement rural qui se compose d'éléments matériels mais aussi immatériels (relevant de l'histoire de ce pays et des hommes qui l'ont façonné). Il nous sera possible d'aborder -entre autres choses- **l'imaginaire gascon** et la manière dont les gens du pays ont perçu et transmis leur culture à travers les traditions orales et écrites, donc les nombreux écrivains gascons mais aussi la gastronomie, la musique et la danse (qui sont autres modes d'expression de cette culture gasconne). Ainsi ces ponts tendus entre *culture rurale* et *culture savante*, permettront de recréer un peu de « lien social » parmi la population locale et les nouvelles populations.
- D'obtenir outre ce label significatif, un soutien financier, scientifique et technique de la CNMHS - maintenant « Monuments nationaux » (notamment par la formation des guides conférenciers, la définition de circuits de visite irriguant le Pays et la mise en œuvre d'animations).

Le Pays d'Art et d'Histoire serait l'outil pertinent pour :

- ❖ **Sensibiliser la population locale ;**
- ❖ **Initier le jeune public au patrimoine mais aussi à l'urbanisme et à l'architecture ;**
- ❖ **Développer un tourisme culturel de qualité ;**
- ❖ **Mettre en place une politique de communication (publication de brochures et de dépliants).**

3 - La création d'une Maison de Pays (associée au PAH) (2006)

Si l'on considère d'une part l'ensemble des tâches que doit accomplir le Pays, en partenariat avec les administrations et les institutions concernées, en faveur de la sauvegarde, de l'interprétation, de la mise en valeur, de l'animation de son patrimoine, **la création d'une Maison de Pays** semble toute indiquée sur ce territoire.

D'autre part, la mise en place d'un P.A.H. implique nécessairement la création d'un lieu d'accueil (espace permanent d'exposition/interprétation) destiné aux publics et à l'élaboration d'outils destinés à répondre aux diverses missions que le PAH se sera donné.

La maison de Pays sera donc l'outil d'ingénierie du Pays d'Art et d'Histoire qui sera défini ultérieurement avec le Pays et les services du Ministère de la culture.

Elle pourrait être à la fois :

- **Un espace d'accueil, d'échanges, d'information, de sensibilisation au patrimoine**
 - Information et sensibilisation pour les professionnels, les responsables bénévoles mais aussi pour la population locale ;
 - Organisation de séances d'information, d'entretiens entre les élus, les propriétaires privés et les responsables du patrimoine (CAOA, SDAP, CAUE...) ;
- **Un espace d'exposition ou d'interprétation**
 - Espace d'expo/interprétation permanent relatif au patrimoine de pays ;
 - Organisation d'expositions temporaires avec la conservation départementale, les musées, le CAUE et les partenaires privés ;
- **Un espace de promotion et communication sur le pays (OTSI ?)**

Disposant d'une cellule technique ayant également pour missions de :

- Mettre en place des itinéraires de découvertes en collaboration avec les services du tourisme et en partenariat avec les établissements scolaires ;
- Organiser des animations culturelles et événements sur le pays en collaboration avec les musées et les autres partenaires culturels ;
- Favoriser la mise en réseau des musées du pays en collaboration avec la Conservation départementale ;
- Mettre en relation les différents services patrimoniaux intervenant sur ce territoire avec les autres secteurs de compétences tel le tourisme ou l'environnement ;
- Favoriser la mise en réseau et la professionnalisation des associations travaillant dans le domaine du patrimoine.

4 - Un service de médiation culturelle commun aux sites muséographiques (2006)

Les divers musées situés sur ce territoire ont tous exprimés des difficultés vécues en terme de ressources humaines et financières. L'idée de créer un réseau de musées sur ce territoire permettrait de mutualiser les moyens et de susciter de nouveaux échanges en matière :

- D'animation culturelle et d'événementiels
- De sensibilisation, de découverte et de valorisation du patrimoine local (notamment en direction des scolaires)
- D'information, de promotion et de communication.

La création d'une maison de Pays dans le cadre du futur Pays d'Art et d'Histoire permettrait de mettre en place un service pédagogique qui serait à même de jouer ce rôle de coordination en matière de médiation au sein des musées.

Néanmoins il reste essentiel de veiller à inscrire ce type de collaboration dans les réseaux déjà existants au niveau départemental et régional. Ainsi il est évident que la très belle collection d'archéologie de Lectoure devra être rattachée au réseau départemental d'archéologie (avec les musées d'Eauze, Séviac et Auch).

La Conservation départementale, en plus d'être chargée de la tutelle scientifique des musées, dispose également d'une cellule travaillant dans le domaine de l'action culturelle et pédagogique. Elle peut dès lors être un partenaire privilégié pour le montage de projets et la mise en place d'actions culturelles en direction des scolaires.

Le CRT et l'association « Patrimoine et Tourisme » sont également pour le Pays et les musées des partenaires privilégiés pour tout ce qui touche à la promotion et à la communication.

5 - Un outil de gestion et de communication pour le pays

L'idée proposée par les services patrimoniaux de l'Etat, est de créer un outil informatique qui pourrait être partagé et alimenté par les différents services partenaires du Pays (services patrimoine mais aussi urbanisme, environnement etc.) dans le but de croiser toutes les informations recueillies et de les restituer sous une forme plus accessible au public (sous forme cartographique par exemple).

Cet outil devrait par conséquent avoir une double mission, celle d'être à la fois :

- ❖ **Un outil de gestion pour les professionnels (avec une accessibilité limitée)**
- ❖ **Un outil de communication pour le public (accès libre à tous)**

En conclusion

Un site Internet semble être aujourd'hui l'outil le plus adéquat pour répondre à cette demande spécifique.

Néanmoins, vu le coût d'un tel dispositif, il serait certainement souhaitable d'envisager l'élaboration d'un tel outil au niveau du département tout entier.

XII/c - Axe action culturelle

1 - Cinq préconisations

Préconisation 1

Inventorier, évaluer (qualité, encadrement pédagogique) **les pratiques culturelles**, soutenir mutualiser et développer celles qui s'intégreront dans le projet culturel du Pays ;

Préconisation 2

Développer, mettre en réseau, **mutualiser** sur l'ensemble du territoire, **les moyens de la création et de la production culturelle** ;

Préconisation 3

Repérer les compétences bénévoles et professionnelles, concevoir une stratégie cohérente individuelle et globale en matière de **formation et de professionnalisation** ;

Préconisation 4

Constituer progressivement un **réseau de lieux de pratiques artistiques et d'accueil des œuvres**, animé par des équipes professionnelles ;

Préconisation 5

Conforter les meilleurs professionnels du territoire en tant que « **chefs de file** » et leur structure comme « **centres de ressources** ».

2 - Quatre propositions de mise en œuvre

1 - Evaluer, accompagner les pratiques artistiques amateurs et constituer un réseau de Pays (2003/2004) :

Avec le soutien des partenaires institutionnels de la Culture, évaluer la compétence de l'encadrement, dresser un inventaire de l'offre, sélectionner les pratiques susceptibles d'être regroupées dans un réseau de Pays, les labelliser, les étendre aux zones géographiques les moins bien irriguées, mettre en place un accompagnement et une communication d'ensemble.

2 - Se donner les garanties de la compétence (2003/2005)

En intervenant à trois niveaux : Bénévolat, emplois jeunes et cadres confirmés

Niveau 1 - Bénévolat :

Parmi les centaines de responsables bénévoles du territoire, certains dirigent des associations, conduisent des missions de service public, emploient des salariés dans divers statuts, gèrent des budgets significatifs.

Compte tenu de la complexité croissante de la gestion associative, il faut dresser la liste des bénévoles qui ont besoin d'un soutien à la formation et d'accompagnement et mettre en place, avec et pour eux, un **plan pluriannuel de formation-accompagnement**, notamment dans les domaines suivants : management juridique, fiscal, financier des ressources humaines, de l'entreprise culturelle.

Niveau 2 - Emplois jeunes (dispositif NSNE) :

Sur le territoire « Portes de Gascogne », 34 jeunes œuvrent dans le domaine de la culture ou du tourisme patrimonial. 27 dans des associations, 6 dans des Communes ou des Communautés de Communes, 1 dans un établissement public. Ils disposent presque tous d'une formation universitaire de niveau « Maîtrise ». Leur contrat arrive à échéance dans des délais allant de 1 à 4 ans pour 17 d'entre eux et de 6 à 9 ans pour les 10 jeunes salariés relevant de structures ayant demandé à la DDTEFP et obtenu une convention pluriannuelle ou un plan d'épargne consolidé.

Les raisons de pérenniser ces postes sont certes sociales mais surtout, ces jeunes constituent l'encadrement indispensable au développement du projet culturel des « Portes de Gascogne. Il faut construire avec eux et en relation avec l'antenne locale de la plate forme de professionnalisation, **un plan de formation, de validation des acquis, de professionnalisation.**

Il est nécessaire d'identifier les jeunes salariés dont la mission est totalement ou en partie relative au projet culturel de pays, ceci pour leur permettre de travailler en réseau sur le pays.

Niveau 3 - Des professionnels confirmés :

Le développement d'un projet culturel de Pays implique la mobilisation de compétences nouvelles. Le Pays les trouvera, dans les limites de ses moyens et avec le soutien de ses partenaires, par l'embauche de cadres et par la désignation, avec leur accord, de « chefs de file » lorsque ces compétences existent sur le territoire.

3 - Développer une politique du spectacle vivant (à partir de 2003)

La situation du spectacle vivant est très précaire et les niveaux sont faibles, malgré les efforts individuels et souvent ponctuels de quelques structures amateurs et de quelques programmateurs (comités des fêtes, Fédération des Compagnies Midi-Pyrénées FEDERCI et FALEP du Gers).

Il existe pourtant une demande forte.

Le Pays peut construire une politique du spectacle vivant et la mettre en œuvre en actionnant **cinq leviers** :

- La nomination d'un (d'une) **responsable du spectacle vivant** chargé de conseiller, accompagner les initiatives, garantir, à côté de la multiplicité des pratiques, l'existence d'une programmation artistique de Pays qui fasse référence.

- La création d'un « **mini réseau** » de deux à trois petites salles réparties sur le territoire, équipées correctement, articulant une programmation régulière avec la salle de Samatan. Une place particulière devrait être prévue pour L'Isle-Jourdain qui ne dispose à l'heure actuelle d'aucune salle de spectacle valable alors qu'elle est, plus que toute autre commune, soumise à une demande forte des nouvelles populations désireuses de participer à une activité culturelle riche.
- L'amplification du **travail de fond conduit par l'association « CIRCUITS »**. Cette scène conventionnée, née de la fusion du théâtre d'Auch et du festival « CIRCA » a conduit depuis trois années, des missions d'irrigation et de diffusion culturelle (dans le Pays, à Lombez Samatan et Mauvezin). Elle a rempli une mission de soutien à la création, par l'accueil de compagnies en résidence, de spectacles de cirque, de théâtre, de musique, de danse, circuits nomades. Elle soutien l'option cirque du collège de Mauvezin, conduit des actions de médiation en direction des publics scolaires et de développement du théâtre amateur, et a installé son chapiteau durant deux mois et demi à Mauvezin, conduisant un travail de fond avec les associations locales. C'est exactement ce dont le Pays a besoin. Il faut, en partenariat avec le département et la DRAC, poursuivre et amplifier cette mission, qui a pour effet de former des publics et des responsables aptes à accueillir le théâtre ou le cirque dans des conditions professionnelles.
- La désignation de la **salle de spectacle de Samatan** (programmation artistique construite avec le conseil du responsable « spectacle vivant ») comme lieu professionnel et tête de réseau. Il ne s'agit pas d'interdire cette salle aux pratiques amateurs, mais il est nécessaire de réserver les temps et les espaces pour une programmation culturelle de Pays.
- Enfin, il est souhaitable de conduire ce travail de développement en liaison avec **l'ADDA**, structure d'appui, de soutien, de conseil, interface avec le département du Gers et la DRAC.

4 - Action culturelle et projets structurants : Accompagner les équipements en cours d'amélioration, les équipements programmés, les projets culturels de Pays (à partir de 2003)

Quelque douze projets culturels structurants, du simple concept au projet déjà institutionnalisé, portés le plus souvent par des Communautés de Communes mais aussi par des associations, semblent relever d'une logique de Pays et pourraient être « contractualisables » maintenant ou à court terme. D'autres le seront au prix d'un travail d'approfondissement.

Il est aussi indispensable de prendre en compte les projets artistiques et de médiation culturelle portés par des artistes professionnels de niveau régional, national ou international, sans lesquels il n'y aurait pas de développement culturel possible dans toutes ses dimensions.

Les responsables culturels du Pays devront :

1° - Soutenir en priorité ceux qui répondent aux trois critères premiers d'équilibre territorial, d'accès pour tous à la culture, de niveau qualitatif ;

2° -Approfondir l'identité de chacun et leurs complémentarités en terme de thématiques géographiques et de publics ;

3° - Favoriser l'émergence des thématiques originales, spécifiques aux « Portes de Gascogne ».

Exemples :

- les itinéraires patrimoniaux (autour des bastides, des castelnaux, du 19^{ème} siècle par exemple)
- la littérature, l'écriture et la lecture,
- la tradition orale et la culture gasconne,
- la photographie et l'image,
- les sciences et techniques et l'astronomie...

Pour mémoire liste des principaux projets concernés :

- Le Centre National de photographie à Lectoure et son festival
- Le Musée archéologique de Lectoure
- Le Musée de l'Ecole publique de Saint-Clar (en restructuration)
- L'Ensemble dédié à la pratique et à la vulgarisation de l'astronomie : (à partir de Fleurance et de Mauroux)
 - Le hameau des étoiles
 - La ferme aux étoiles
 - Le festival d'astronomie
- La Renaissance du Donjon à Sarrant et son festival médiéval des arts festifs
- Le Musée des Arts Campanaires à L'Isle-Jourdain
- Les bibliothèques-médiathèques de Lectoure, Samatan, Mauvezin (?)
- Les projets liés aux bastides et à son association :
 - Le Centre d'interprétation de Cologne
 - La route des bastides et des castelnaux
- Le centre régional de généalogie (Mauvezin)
- La Maison du terroir à Gimont (porté par la Communauté de communes)
- La Maison Claude Augé à L'Isle Jourdain
- La Maison du livre à Lombez
- L'espace culturel de Samatan
- Etude « Al País » projet en cours de réalisation à l'échelle de la Lomagne gersoise

Et les projets artistiques de :

- La compagnie chorégraphique « Carré Blanc »
- L'Association de production audiovisuelle « Différences »
- La Compagnie « Vieussens »

3 - Les grands projets culturels pour le Pays

Dans la douzaine de structures existantes et de projets significatifs cités préalablement, cinq semblent apparaître avec clarté, dont deux qui pourraient constituer des pôles de rayonnement culturel, les trois autres des projets culturels forts et significatifs :

1 - Un projet relatif à la culture scientifique et technique (2003-2004 et au-delà)

A partir notamment des cantons de Fleurance et de Saint-Clar :

L'astronomie s'est imposée en tant qu'activité culturelle, à partir de Fleurance, puis en Lomagne, par un travail continu. Ce travail est parrainé par les astrophysiciens Michel CASSE et Hubert REEVES dont la caution scientifique est reconnue par l'ensemble de la communauté scientifique.

Les collectivités territoriales, les milieux enseignants et l'association « A ciel ouvert » ont construit autour de cette thématique, l'astronomie, un projet culturel fort qui se traduit, après 10 ans d'intense travail, par un premier bilan significatif :

- festival d'astronomie parmi les plus importants sur le plan européen (10 000 participants)
- des actions de sensibilisation en milieu scolaire (collège Hubert REEVES - club d'astronomie amateur), formation à destination de tous les publics
- construction d'une ferme expérimentale de tourisme - loisirs culturels sur l'astronomie la « ferme aux étoiles » (1994).
- réalisation par la « Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise », d'un complexe de culture scientifique, « Le Hameau des Etoiles » (1500 nuitées en 2002) sur un espace de 100 hectares, constitué d'un village vacances et d'un pôle thématique dédié à l'astronomie et aux nouvelles technologies (dôme d'observation, salles multimédias etc.).

Cet ensemble d'actions et d'équipements interdépendants constitue une véritable plate forme de développement culturel, scientifique et technique qui fonde sa légitimité sur :

- une équipe d'animateurs et d'intervenants permanents (quinze emplois)
- un partenariat avec la Cité de l'Espace et le Pic du Midi (existence d'une convention de mise en réseau des 3 pôles)
- un partenariat avec le CNES (l'observatoire austral du Chili, le Palais de la Découverte)
- coopération dans le cadre d'un projet « Interreg » entre trois centres, autour d'une thématique commune « les origines »
 - origines de la Terre en Catalogne, Condors de Montsec, province de Lerida 0
 - origines de l'homme en Languedoc - Tautavel 0
 - origines de l'univers en Lomagne 0

Ce projet fort et original peut donner naissance à un pôle de rayonnement culturel, au sens défini par la politique régionale.

Du point de vue du Pays, la priorité consiste, maintenant, pour ces actions qui dynamisent la Lomagne, au plan de l'économie, de la diffusion de la culture scientifique et de l'image, à concrétiser de nouveaux partenariats avec l'Education nationale, (formations d'enseignants, pôle géomatique), la chambre de commerce et d'industrie du Gers, protocole Conseil de Région Midi Pyrénées et Condorci, mise en réseau du pôle et de l'été photographique sur le thème de l'imagerie satellitaire.

2 - Un projet autour des écritures et du spectacle vivant

A partir de Samatan et Lombez, un projet s'affirme peu à peu. Il articulera :

- A Lombez : une résidence d'artistes, dédiée globalement aux **écritures donc aux processus de création**, - écritures littéraires, musicales, plastiques,
- A Samatan : la future salle de spectacle ouverte aux arts vivants, dédiées aux **productions artistiques du Pays en matière d'art vivant**. Cette salle peut être chef de file en matière de spectacle vivant, comme Le Centre photographique de Lectoure peut l'être en matière de photographie. C'est dans cette logique que la salle de spectacle de Samatan s'apprête à construire un projet culturel professionnel, géré provisoirement par l'ADDA dans l'attente de la création d'une structure de Pays ; associant des programmeurs professionnels (Circuits, Carré Blanc, Ciné 32, Bata clown, Compagnie Vieussens) encadrant des pratiques amateurs, relié aux lieux de pratiques théâtrales et aux actions conduites par « Circuit » sur le Pays.

Ce projet orienté vers les écritures et la diffusion sera conforté du fait que la bibliothèque départementale installera en plus des fonds de livres courants, à Samatan comme à Lombez, des fonds relatifs aux thématiques choisies. Il pourra rentrer lui aussi dans la logique des pôles de rayonnement culturel. Il faut toutefois noter que le projet de Lombez reste à construire totalement tandis que celui de Samatan, est aujourd'hui défini quant à sa logique d'ensemble, le projet artistique restant à réaliser.

3 - Un projet autour des Arts visuels et des arts technologiques (nouvelles technologies considérées dans leur utilisation artistique)

Le Centre photographique de Lectoure est un centre d'art fondé sur la photographie contemporaine et plus largement les arts visuels et les nouvelles technologies. Il porte donc un projet artistique tout à fait compatible avec le désir du Pays de développer des projets artistiques contemporains et liés avec le monde des techniques et de l'industrie.

Contrairement à une légende tenace, il réalise certes des expositions s'adressant à des publics initiés, mais il propose aussi majoritairement, une programmation de qualité tout à fait accessible à des publics non formés.

A côté de son programme annuel d'exposition, ce centre photographique, pôle national de ressources audiovisuelles développe des relations étroites avec le milieu scolaire (formation des enseignants et sensibilisation des élèves).

Tout comme dans le cas de « Circuits », le Pays dispose avec cette association, d'une compétence forte. Celle-ci étant basée sur son territoire, et son responsable souhaitant sans égocentrisme de projet, participer au développement artistique du Pays, il est souhaitable de donner un rôle de « chef de File » au Centre photographique, c'est à dire de lui confier une mission de suivi et de développement des arts visuels sur le Pays, et aussi de définir avec lui et ses partenaires, les communes qui souhaitent s'équiper à minima afin d'accueillir des expositions choisies en commun. Ce travail d'exposition hors les murs a déjà commencé sur le Pays et peut s'amplifier, ce qui assurera progressivement une place aux arts visuels.

4 - Un grand projet patrimoine : un Pays d'Art et d'Histoire et sa Maison de Pays

Cette étude a permis de mettre en évidence :

Un **potentiel « patrimoine »** de grande qualité sur le Pays :

- Des collections muséographiques importantes
- Un patrimoine bâti remarquable
- Un patrimoine immatériel très riche (gascon, religieux...)
- Des archives particulièrement intéressantes sur les villes de Lectoure et de Lombez
- Un patrimoine naturel et paysager

Des **associations dynamiques** travaillant à la valorisation de ce patrimoine :

- Association des Amis du musée de l'École Publique à Saint-Clar
- Association des Amis du musée Campanaire à L'Isle-Jourdain
- Association des Amis de Flamarens
- Association Archéo de Gimont
- Association des Amis de la maison de Claude Augé à L'Isle-Jourdain
- Association pour la valorisation du patrimoine à Homps

Des **projets patrimoniaux** de qualité :

- Création de l'Association des bastides
- Projet de Centre d'Interprétation de Cologne sur les bastides
- Itinéraires pédagogiques sur tout le territoire de Gimone-Arrats
- Sauvegarde de la mémoire orale et de la culture gasconne sur la Lomagne (étude Al País)
- Projets de restructuration des musées : Saint-Clar, Lectoure, Flamarens

Des **projets artistiques** nés de la synergie entre artistes et lieux patrimoniaux (ex. sur Lectoure).

Ces divers constats permettent de justifier pleinement la mise en place d'un « Pays d'art et d'histoire » sur le territoire des Portes de Gascogne avec son outil d'ingénierie : une « Maison de Pays ».

5 - Un projet de médiation culturelle sur Lectoure

Lectoure dispose de collections muséographiques très riches dont une **collection archéologique** qui recèle de magnifiques autels tauroboliques (sans doute une des plus belles collections dans ce domaine) et qui mériteraient certainement d'être davantage mises en valeur.

La ville de Lectoure, labellisée « Ville d'Art » est également très riche en matière de **patrimoine bâti (nombreux hôtels particuliers, édifices religieux de qualité etc.)**. Une ZPPAUP a été mise en place sur le centre urbain afin de sauvegarder cette richesse. Il reste néanmoins à valoriser tout ce potentiel patrimonial et à le rendre plus accessible aux publics.

La ville de Lectoure est aussi le lieu d'implantation du **Centre National de la Photographie**, véritable laboratoire en ce qui concerne la création artistique et le travail de médiation réalisé toute l'année auprès de différents publics dont les scolaires. Ce centre national sera « tête de file » sur le Pays en matière de développement des arts visuels.

Dans l'attente de la mise en place d'un Pays d'Art et d'Histoire sur tout le Pays, Lectoure pourrait faire l'objet d'une expérimentation en matière de médiation culturelle orientée sur son potentiel patrimonial mais aussi sur la création artistique, en collaboration avec le Centre National de la photographie. De la sorte, la création contemporaine contribuerait à faire revivre ces lieux du passé et le patrimoine enrichirait - de par son histoire - le travail de la création contemporaine.

Cette mission expérimentale, dirigée par un professionnel, sera élargie à l'ensemble du pays dès lors que le Pays d'Art et d'Histoire sera mis en place.

En conclusion, le Pays est placé d'entrée devant une douzaine de projets parmi lesquels, cinq se détachent. Deux qui peuvent constituer des pôles, trois qui sont placés dans des logiques différentes.

XII/d - Compétences, cohérence, organisation

Le Pays a besoin, pour mettre en oeuvre sa politique culturelle :

- De 2 outils de cohérence et de développement : un schéma de cohérence territoriale et un Office de Pays
- De ressources humaines au service du projet culturel de Pays

1 - La mise en place d'un outil de cohérence territoriale (2004/2006)

Le Pays « Portes de Gascogne » émerge et se structure, grâce à la volonté affirmée des élus qui l'ont constitué et de ses forces vives, notamment les membres du Conseil de Développement.

Dans le cadre d'un projet qui prend en compte l'ensemble des **dimensions du développement durable** de son territoire, ce Pays accorde une importance particulière au développement culturel. Mais il est important de garder en mémoire que ce **projet culturel est indissociable des conditions de développement social** et surtout **environnemental, urbanistique et d'habitat** du territoire.

C'est pour que le projet culturel reste calé sur l'ensemble des problématiques de Pays, pour prendre en compte cette interdépendance entre la culture et le développement du territoire que les consultants préconisent :

- Soit la mise en place d'un SCOT (schéma de cohérence territoriale), si celui-ci n'est pas excessivement contraignant ou contradictoire avec d'autres schémas existants sur le Pays ;
- Soit la mise en place d'un outil de coordination moins contraignant qu'un SCOT, en tout cas d'un cahier des charges qui serait destiné à rendre le territoire cohérent en matière d'urbanisme.

Dans tous les cas, il s'agit :

- De fonder un projet de développement sur un diagnostic territorial,
- De définir des grands équilibres (notamment en matière de protection des paysages et du patrimoine bâti),
- De gérer les questions d'infrastructures et de desserte.

Ce schéma pourrait contribuer à :

- renforcer la planification territoriale sur le périmètre du Pays,
- augmenter la pertinence de ce territoire,
- assurer une vision prospective et un suivi à 10 ans, ce qui est aussi une échelle de temps significative pour un projet de développement culturel.

2 - Structuration et cadre juridique

Il sera prochainement nécessaire de :

- Réunir les principaux responsables de la mise en œuvre du projet culturel de Pays ;
- Disposer d'un cadre juridique, organisationnel, financier, afin de conduire les opérations qui supposent un partenariat (ex. la communication, un réseau de musée, le fonctionnement d'un Pays d'Art et d'Histoire...);
- Créer et gérer des structures culturelles conduisant des projets de Pays.

Les structures, les équipements et les projets qui dépassent ou peuvent dépasser une problématique locale viennent d'être répertoriés, certains d'entre eux pouvant constituer l'avant-garde du projet culturel de Pays.

Dans une logique de Pays, certains projets sont appelés à se regrouper en un seul ensemble thématique et à constituer ainsi des pôles forts (cf. Les pôles « bastide » et « étoiles ») ;

Certains projets sont encore à l'état d'esquisse ou ne sont pas encore assez avancés pour qu'il soit possible d'évaluer leur place future dans un projet culturel de Pays. Exemples : projets d'espace culturel multimédia (Communauté de Communes de la Lomagne gersoise) et de la Maison Claude Augé à l'Isle-Jourdain ;

Certains projets structurants ne progresseront que si les grands partenaires institutionnels de la culture choisissent de les accompagner financièrement. Aujourd'hui, ils ne sont pas encore assez définis quant à leurs contenus, pour que nous disposions de réponses.

Les réponses à ces questions dépassent les possibilités de cette étude. Elles seront apportées dans le cadre du projet de politique culturelle du Pays, par les responsables qui le mettront en œuvre.

Toutefois, les consultants entrevoient des hypothèses de travail qui leur semblent les plus satisfaisantes, en ce qui concerne notamment une question récurrente :

La création d'un ou de plusieurs EPCC ?

L'Etablissement Public de Coopération Culturelle est une formule juridique récente destinée à proposer une synthèse entre les avantages du statut associatif (souplesse, réactivité) sans les inconvénients du même statut (risques de gestion de fait, délit de transparence etc.). Elle essaie aussi de retrouver les avantages du service public (continuité et droit des décideurs, comme les administrations, à le contrôler, à participer aux choix de politique générale, quand il s'agit de questions relevant de logiques publiques) sans les inconvénients (lourdeur des statuts, mécanismes de gestion inadaptés par exemple au spectacle vivant).

Pour autant, l'EPCC n'est pas une panacée et il est logique de ne construire les cadres juridiques, que lorsque les contenus, c'est à dire les missions, seront bien précisés.

Dans un premier temps, la coordination des actions du Pays peut être assurée par un Office Culturel de Pays. Ensuite, les décideurs du Pays seront placés devant l'alternative suivante : mettre en place un EPCC unique ou faire émerger deux EPPC (ce qui constitue un maximum pour ce territoire).

1. Dans un premier temps : Un Office Culturel de Pays

Regroupant les principaux acteurs du développement culturel :

- Administrations concernées de l'Etat, du Conseil de Région, du Département,
- Communautés de Communes et Communes du Pays,
- Institutions, associations culturelles,
- Artistes
- Responsables permanents chargés du projet culturel de Pays.

Remplissant les missions suivantes :

- Poursuivre la réflexion, la concertation
- Accueillir accompagner les porteurs de projets
- Analyser, évaluer, avec l'aide de techniciens, le niveau, la faisabilité de ces projets et leur correspondance avec les priorités culturelles du Pays
- Maintenir une concertation technique avec les partenaires de l'Etat du Conseil de Région, du Département
- Faire des propositions aux décideurs, en matière de soutiens aux porteurs de projets culturels et de politique générale.

Dans la perspective de la création d'un ou plusieurs EPPC, c'est à dire d'un outil de mise en œuvre de la politique culturelle de Pays :

- Mettre en place un plan et un outil d'information et de communication pour les acteurs de la culture, les publics locaux et extérieurs
- Remplir une mission générale d'ingénierie des projets de Pays supposant des coproductions ou des co-réalisations

La création d'un Office de La Culture de Pays aurait pu rendre nécessaire la mise en place d'un cadre juridique mais le Pays « Porte de Gascogne » s'est structuré. Il est actuellement constitué en association. Celle-ci œuvre en dialectique avec un Conseil de Développement et réunit des commissions thématiques.

En ce qui concerne la mise en œuvre des projets « contractualisables » dans le cadre du programme Leader +, le Pays a confié à ses trois associations de terroir, une double mission :

- Mission de proximité et d'animation dans le cadre du Pays
- Mission d'ingénierie et de « portage » des projets Leader +, ceci avec une thématique différente pour chacune de ces associations :
 - ❖ Environnement et cadre de vie : Val de Save
 - ❖ Foncier, habitat, logement : Gimone-Arrats
 - ❖ Culture, tourisme, patrimoine : Lomagne.

Dans cette logique, pour ne pas multiplier les structures et pour ne pas disjoindre le programme Leader + des autres procédures relatives à la culture, l'Office de la Culture peut se constituer en structure de fait, portée par l'association du contrat de terroir Lomagne.

2. Dans un second temps : Un ou deux EPCC ?

Première solution : un EPCC unique

Dès que les tâches que peut et que veut remplir le Pays en matière culturelle seront assez bien précisées, L'EPCC pourra relayer l'Office Culturel de Pays dont nous préconisons la création. Il remplira des tâches de concertations et d'animation globale :

1° Il gèrera directement les projets culturels globaux, horizontaux, que les décideurs voudront confier au Pays (exemples : la communication, l'organisation d'un réseau du spectacle vivant, l'organisation d'un réseau de pratiques amateurs etc.)

2° Il animera et coordonnera les autres projets de Pays dont la gestion directe ne sera pas confiée à l'EPCC.

Le Pays fonctionnera dès lors par subsidiarité, puisque rien n'interdit à une commune ou à une Communauté de communes, de monter un ou des projets contractualisables et intégrés à la logique de Pays, sans qu'ils soient pour autant directement gérés par l'EPCC.

Dans cette hypothèse, les salariés qui seront embauchés dans le cadre du projet culturel de Pays, c'est à dire le chef de projet et le responsable du spectacle vivant par exemple, devraient être salariés de l'EPCC.

Leur mission devrait s'exercer à deux niveaux :

- 1) responsabilité directe sur les projets de pays gérés par l'EPCC,
- 2) coordination des projets que l'EPCC fédèrera.

2ème solution : mise en place de deux pôles de rayonnement culturels (ayant chacun un statut d'EPCC)

Dans cette seconde hypothèse, l'Office de la Culture de Pays perdure. Il continue à remplir ses tâches de concertation, de coordination, voir de communication globale.

Ce qui n'empêchera pas, dans le premier cas comme dans le deuxième, de voir naître de nouveaux projets avec des statuts particuliers, le « Pays d'Art et d'Histoire » étant un bon exemple.

3 - Des ressources humaines

S'il fallait ne retenir qu'une condition de développement d'un projet culturel de territoire, ce serait celle de **la compétence et de la professionnalisation**.

Dans certains domaines, le Pays dispose de compétences, bien qu'en général de façon insuffisante : musées, bibliothèques-médiathèques, associations, pouvant faire fonction de « chefs de file ».

Si les acteurs parviennent à pérenniser la plus grande partie des jeunes salariés du dispositif NSNE, la question des compétences sur le terrain aura été globalement bien traitée.

Mais globalement il est indispensable de mettre en place les trois postes suivants :

- 1- **Un (une) chef de projet culturel**, chargé de la coordination du projet culturel de Pays, ayant fonction de médiateur (rentrée 2003).
- 2- **Un (une) responsable du spectacle vivant** (si possible rentrée 2003), pour travailler en amont de la réalisation de la salle de spectacle de Samatan et avec la programmation de Circuits - (voir proposition de mise en œuvre n° 7).
- 3- **Un (une) chargé(e) de mission « patrimoine »** pour réaliser notamment l'inventaire simplifié (2004) et un **animateur du patrimoine** pour le Pays d'Art et d'Histoire (2006).

Le Pays dispose déjà dans les faits d'une chargée de coordination compétente. Il est nécessaire de mieux préciser, consolider sa mission et de prévoir pour cette responsable, la possibilité d'une formation complémentaire de niveau DESS (en alternance).

CARTE DES DOMINANTES CULTURELLES DU PAYS PORTES DE GASCOGNE

Cette carte ne constitue pas un document exhaustif représentatif des activités et structures culturelles du pays mais des dominantes fortes et originales qui émergent sur celui-ci.

Légende :

Thématiques prédominantes
Structures culturelles existantes ou à venir
Festivals reconnus

XIV - CONCLUSION

Les Cabinets « Phôsphoros » et « Publics et patrimoine » ont conduit une étude qui s'est étendue d'octobre 2002 à juin 2003.

Cette étude vient confirmer l'importance du projet culturel de Pays, s'agissant de préserver son authenticité et de construire des solidarités entre les populations anciennes et celles qu'il accueille maintenant.

S'il fallait, de cette étude complexe, parce que le territoire considéré est riche et complexe, ne retenir que quelques idées forces pour le futur, nous proposerions le tableau qui suit :

EQUILIBRE TERRITORIAL - DEMOCRATISATION CULTURELLE - EXIGENCE DE QUALITE

	PRECONISATIONS	MISE EN OEUVRE
Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance et Ré-appropriation • Information Sensibilisation Formation • Accès du public, Valorisation, Animation • Cohérence territoriale 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Protocole de décentralisation 2. Un Pays d'Art et d'Histoire 3. Une Maison de Pays 4. Un réseau de sites muséographiques
Action culturelle	<ul style="list-style-type: none"> • Inventorier, évaluer, mutualiser, développer les pratiques culturelles du Pays • Développer, mettre en réseau, mutualiser les moyens de la création et de la production • Compétences des bénévoles et professionnels, stratégie de formation et de professionnalisation • Un réseau de lieux de pratiques artistiques et d'accueil des œuvres • Conforter les professionnels et leurs structures, comme chefs de file et centres de ressource 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un réseau de Pays des pratiques amateurs 2. Les garanties de la compétence 3. Une politique du spectacle vivant 4. L'accompagnement des projets structurants de Pays
Les grands Projets de Pays	<ul style="list-style-type: none"> • Trois critères essentiels pour le Pays: Equilibre territorial - Accès pour tous - Qualité • Approfondir l'Identité et la Complémentarité • Favoriser l'émergence de thématiques originales 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un projet relatif à la culture scientifique et technique 2. Un projet autour des Arts visuels 3. Un projet autour des écritures et du spectacle vivant 4. Un projet Patrimoine 5. Un projet de médiation culturelle
Compétences Cohérence Organisation		<ol style="list-style-type: none"> 1. Un outil de cohérence territoriale 2. Un Office de la Culture de Pays 3. Création de 3 postes : <ul style="list-style-type: none"> - un chef de Projet culturel - un responsable pour le Spectacle vivant - un responsable Patrimoine

La mise en œuvre de ce projet culturel de territoire suppose un ensemble de chiffrages qui seront effectués dans les jours qui suivent, en dialogue avec l'Association du Pays « Portes de Gascogne », l'Etat et la Région. Le cadre dans lequel le Pays peut voir accompagner l'effort qu'il consent à faire pour se donner les garanties de la compétence sera ainsi défini avec le plus de précision possible. **Ce chiffrage fera l'objet d'un document annexe à l'étude.**

Les chances de pouvoir faire émerger un projet culturel de territoire en partenariat avec chaque niveau d'organisation administrative, - pour ce qui concerne la définition des politiques -, et avec les acteurs culturels des Pays et départements limitrophes, - pour ce qui concerne l'action sur le terrain -, sont sérieuses.

Il existe dans ce Pays toute la matière et tout l'enthousiasme pour construire à 10 ans un projet culturel fort et significatif.

C'est pourquoi il est souhaitable, pour que ce travail ne soit pas théorique et compte tenu du grand nombre de propositions concrètes présentées, que les dispositifs de concertation et de coordination soient rapidement mis en place et que les deux salariés permanents indispensables au développement du projet culturel de Pays, soient rapidement opérationnels.

« Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas les faire, c'est parce que nous n'osons pas les faire, qu'elles sont difficiles »

Sénèque

XV - ANNEXES

XV/a - Liste des personnalités consultées

ELUS	FONCTIONNAIRES ET ASSIMILES	RESPONSABLES ASSOCIATIFS
<p>Mr. Bernard CASSAIGNAU (Maire de Saint-Clar, Conseiller Général)</p> <p>Mr. René DAUBRIAC (Maire de Samatan, Conseiller Général)</p> <p>Mr. Pierre DUFFAUT (Maire de Gimont)</p> <p>Mr. Max LABORIE (Maire de Cologne, Conseiller Général)</p> <p>Mr. LAGARDE (Président de la Communauté de Communes « Cœur de Lomagne »)</p> <p>Mr. Jean-Jacques LASSAVE (Maire de Lombez, Conseiller Général)</p> <p>Mme. Alda LESOUPLE (adjointe à la culture et au tourisme, Mairie de l'Isle Jourdain)</p> <p>Mme. Suzanne MACABIAU (Maire de Miradoux)</p> <p>Mr. Yvon MONTANE (Maire de Mauvezin)</p> <p>Mr. ROLLAND (premier adjoint, Saint-Lizier du Planté)</p> <p>Mr. SENS (Adjoint la culture, Mairie de Fleurance)</p> <p>Mr. J. Michel SCHWEITZER (adjoint à la culture, Mairie de Lectoure)</p> <p>Mr. Alain TOURNE (Maire de L'Isle Jourdain, Président de la CCSL)</p> <p>Mr. Raymond VALL (Maire de Fleurance, Président du Pays Portes de Gascogne)</p>	<p>Mme Stéphanie ALIAS (médiateur du livre, bibliothèque municipale, L'Isle Jourdain)</p> <p>Mme Sylvie BACH (DRAC, Service archéologique)</p> <p>Mme BAUDESSON, (Conseil Général, Service Culture et sport)</p> <p>Melle. Aurélie BEGOU (animateur Pays de Lomagne)</p> <p>Mr. Olivier BOUCHERIE (Animateur Pays de la Save)</p> <p>Mr. Thierry CARLIER (directeur de l'ADDA du Gers)</p> <p>Mme. Christiane CASSALA (DRAC, action culturelle)</p> <p>Mme Betty CHOLET (directrice générale, Communauté de Communes de la Lomagne gersoise)</p> <p>Mr. DESGREZ (Architecte des Bâtiments de France, SDAP du Gers)</p> <p>Mr. DEBOFLE (directeur des Archives départementales)</p> <p>Mr Bertrand DUCOURAU (DRAC, Inspection des MH)</p> <p>Mr. Michel GHIRARDI (directeur de la Communauté de communes, L'Isle Jourdain)</p> <p>Mr. Michel HUE (Conseil Général, Conservation départementale des Musées et du Patrimoine)</p> <p>Mme Martine JAOUL (DRAC, Service régional de l'Inventaire)</p> <p>Mme LAMANDIER (directrice de la Bibliothèque Départementale de Prêt)</p>	<p>Mme Barbara ALONZO (Communauté de communes de la Lomagne gersoise)</p> <p>Mr. Didier BARDY « Des livres et vous », Librairie tartinerie</p> <p>Mme Jacqueline BONNEAU (Présidente Foyers ruraux du Gers)</p> <p>Mme Morgane BOST E.J. (Mairie de Lombez)</p> <p>Mr. BOUFFARTIGUE (ciné 32)</p> <p>Mme Denise CAILLABA (Falep)</p> <p>Mr. Claude CALONGE (FEDERSI Midi-Pyrénées)</p> <p>Mme Carole CARRERE « Renaissance du Donjon », Festival de Sarrant</p> <p>Mr. Yves CARRERE (sauvegarde de Homps)</p> <p>Mr. Frédéric DAROLLES (animateur foyer rural de Samatan)</p> <p>Mme DUCOS, (Présidente des Amis du musée de St-Clar)</p> <p>Mme Sophie FADE (atelier culture et liberté de Tournecoupe)</p> <p>Mme Alice FAURE (association « Le Soc », Fleurance)</p> <p>Mr. Marc FOUILLANT (asso. Circuits, centre Cuzin)</p> <p>Mr. Bruno GENTILE (asso. Camin'art)</p> <p>Mme Evelyne GUILLERMIN (secrétaire, coordinatrice, Asta' Drôle, Simorre)</p>

	<p>Mr Jacques LAPART (conservateur des Antiquités et Objets d'Art) Mr. LINFORT Sous-Préfet de Condom Mme Martine MATHOREL (ARPE) Mme A.Marie MIRGUET (bibliothécaire de L'Isle Jourdain) Mr. Jean-Louis PAULET (Directeur du CAUE du Gers) Mme POUJAL (Directrice de la Chambre de Métiers du Gers) Mr. Frédéric POULLE (CAUE du Gers) Mme RIBADEAU DUMAS (DRAC, Inspection des MH) Mr. Guy ROBIN, (Conseil Général, directeur du Service de l'environnement, la culture et le sport) Mme Jocelyne SAINT-AVIT (Conseil Régional Midi- Pyrénées, Direction de la culture et de l'audiovisuel, Service Musées et Patrimoine) Mr Daniel SCHAAD (DRAC, Service archéologique) Mme Aline TOMASIN (Conseil Régional Midi- Pyrénées, Direction de la culture et de l'audiovisuel) Mr. Laurent TRINQUET (animateur au Pays « Portes de Gascogne ») Mr. Jacques TRUNET (ex animateur de pays en Gimone Arrats) Mr. Paul VITTADELLO (animateur enfance jeunesse) Samatan</p>	<p>M. Jérémie JALINIER (intervenant informatique, communication MJC l'Isle Jourdain) Mme Yvette LAFFONT (Présidente MJC l'Isle- Jourdain) Mme Edith LAGARDERE (Animatrice culturelle, Mairie de Fleurance) Mr. Jacques LAJOUX, (Président du groupe Archéo de Gimont) Mr. Pierre LISSERRE (président des Amis du Musée, l'Isle Jourdain) Mme Stéphanie MAINFROIDE (médiatrice culturelle, « Asta'Drôle » - Simorre) Mr. Pierre MAGNE (asso. « Différences », Catonvielle) Mme Carole MITJANA (« Des livres et vous », Lbrairie Tartinerie) Mr. Bruno MONTFLIER (pôle astronomique à Fleurance) Mr. François SAINT-PIERRE (Directeur du centre photographique de Lecture) Mr. Alain SCUDELLARO (asso. "Arts et Passion », Comté de Gaure) Mr SOULAN (Association des Amis du Musée de St-Clar) Mme Fabienne TASTET (CLAE de Lecture) M. Amy TISON (asso. archéologique de Mauvezin)</p>
--	---	--

XVI/b - Bibliographie

SOURCES / BIBLIOGRAPHIES

POLGE Henri, *Bibliographie*, Auch : Ed. Bouquet, 1974.

PUBLICATIONS / ARTICLES DE REVUES

- ANONYME, *Fleurance en Gascogne*, Cadeilhan : Zulma, 1996.
- LAURENTIE (Dr) et Abbé BRACH, *Saint-Clar de Lomagne*, Syndicat d'Initiative du canton de Saint-Clar de Lomagne, s.l., s.d.
- BACHET Philippe, *Orgues en Midi-Pyrénées*. Tome I : Introduction, Ariège, Aveyron, Gers. Toulouse : Association Orgues Méridionales, 1982.
- BOQUIEN Bertrand, *A la découverte des portes fortifiées du Gers : catalogue de l'exposition présentée à Sarrant (Gers) en juin 2000*. Sarrant : La renaissance du Donjon, 2000.
- BORDES Maurice, *Histoire de la Gascogne des origines à nos jours*, Roanne : Horvath, [1977].
- CAIROU René, *Architecture militaire des XIII^e et XIV^e siècles dans les châteaux et les bastides du Gers*, s.l. : s.n., 1986, tome 2.
- CASTAREDE Jean, LAFFITTE Jean-Bernard, *La Gascogne, 100 photos pour un pays*, Editions Sud-Ouest, Luçon, 2001.
- CHRIST Yvan (ss la dir. de), *Dictionnaire des châteaux de France : Guyenne, Gascogne, Béarn, Pays Basque*, Paris : Berger-Levrault, 1981.
- COSTES A., *La marque chrétienne Savès, essai d'histoire religieuse et inventaire architectural (cantons de Rieumes, Samatan, Lombez)*, s.l. : s.n., 1985.
- COURTES Georges, *Visiter Lectoure*, Editions du Sud Ouest, Luçon, 1994.
- COURTES Georges, *Connaître le Gers*, Editions du Sud Ouest, Luçon, 1990.
- COUSTEAUX Fernand, *Guide des châteaux de France : Gers*, Paris : Ed. Hermé, 1981.
- CURSENTE Benoît, *Les castelnaux de la Gascogne médiévale*, Bordeaux : Fédération historique du Sud-Ouest, 1980.
- CURSENTE Benoît, *Des maisons et des hommes : la Gascogne médiévale (XI^e - XV^e siècle)*, Toulouse : Presses universitaires du Mirail, 1998.
- CURSENTE Benoît, LOUBES Gilbert, *Villages gersois. I : Autour de l'église. A l'ombre du château. II : Les bastides*, Coll. *Gascogne Insolite*, publication de la Chambre d'Agriculture du Gers, Auch, 1991.
- DUPUY André, *La Lomagne. La vie d'un pays occitan à travers un millénaire*. Les Arts, trim. n°13, Pau, s.d.
- DUPUY André, *La Lomagne. La vie d'un pays occitan à travers un millénaire. Démographie, implantation humaine*, trim. n°2, Pau, s.d.
- DUPUY André, J-G. Dastros (1594-1648). *Poète gascon. La littérature gasconne en Lomagne*, L'Isle-Jourdain, 1993.
- KLEIN Alain, Association Inventerre, *Etude sur l'architecture rurale en terre crue de Midi-Pyrénées*, Ed. Direction du Patrimoine, DRAC Midi-Pyrénées, Toulouse, 1993.
- KLEIN Alain, Association Inventerre, *Etude sur l'architecture rurale en terre crue de Midi-Pyrénées*, Ed. Direction du Patrimoine, DRAC Midi-Pyrénées, Toulouse, 1997-1998.
- LACRETELLE Y., BOUFFARD P., COLIGNON M-C., *Vieilles Maisons Françaises, le Gers*, 1981.
- LAFFARGUE André, *En visite chez Monluc et ses compagnons gascons*, s.l. : s.n., 1980.
- LAPART Jacques, *L'époque gallo-romaine. Il y a 2000 ans le Gers*, Coll. *Gascogne Insolite*, publication de la Chambre d'Agriculture du Gers, Auch, 1989.

LARRIEU-DULER Mary, Musée de Lectoure, s.l. : s.n., s.d.
 LASSURE Jean-Michel, Inventaire bibliographique des mottes féodales du Gers, s.l. : s.n., 1976.
 LOUBES Gilbert, Les chemins de Saint-Jacques dans le Gers, Coll. Gascogne Insolite, publication de la Chambre d'Agriculture du Gers, Auch, 1993.
 LOUBES Gilbert, Le Gers Monastique. Abbayes et Monastères, Coll. Gascogne Insolite, publication de la Chambre d'Agriculture du Gers, Auch, 1990.
 MARSAC Henri, En flânant en Lomagne de Lectoure à Moissac, s.l. : SPAQB, 1988.
 MESPLE Paul, Eglises romanes du Gers : 80 plans et notices. Réédition, s.l. : Les Amis des Eglises Anciennes du Gers, 1989.
 MOUSNIER Mireille, La Gascogne toulousaine aux XII^e-XIII^e siècles : une dynamique sociale et spatiale. Toulouse : Presses Universitaires du Mirail, 1997.
 SOURBADERE Gilbert, La terre et les hommes en Gascogne. Coll. Gascogne insolite, publication de la Chambre d'Agriculture du Gers, Auch, 2001.
 TORRE Michel de La, Gers, le guide complet de ses 462 communes. Coll. Villes et villages de France, Paris : éd. Deslogis-Lacoste, 1996.
 TURBE Maryse, LEOUTRE Pierre, Lavoirs, puits, sources et fontaines : les monuments hydriques en Gascogne gersoise. Georges COURTES, Préf. Cholet : éd. Les 2 Encres, 2001.

THESES / MEMOIRES

MEUNIER-RIVIERE Louis, Les orgues gersois aux XVII^e, XVIII^e, et XIX^e siècles, s.l. : s.n., 1988, - 2 vol., Diplôme Supérieur de recherches d'histoire, Université de Bordeaux.

ETUDES RECENSEES SUR LE PAYS

Diagnostic territorial et identification des conditions de mise en œuvre d'une démarche de pays. IUP Aménagement et développement territorial. Atelier 2000. Juin 2000.

Contrat de développement de Terroir. Février 1998.

Développement socio-économique et culturel de la vallée. Décembre 1994, Semgers. Etude préalable au contrat de rivière Save (IV).

Liste des manifestations ayant eu lieu sur les contrats de terroir de Lomagne, Gimone-Arrats et Val de Save en 1988 et 2001. Février 2002.

Ville de L'Isle-Jourdain. Maison des jeunes et de la culture. Rénovation et mises aux normes de la salle de théâtre. 20 mars 2002.

Projet d'aménagement de la Maison Lassave. Décembre 2001.

Pôle culturel de la Halle aux grains de Samatan. Document provisoire. Mai 2001.

Projet de création d'un pôle culturel. Restructuration et réhabilitation de la Halle aux grains. Janvier 2002.

Etude sur le thème de la sauvegarde et de la valorisation de la culture Gasconne pour la candidature à Leader + du pays de l'est gersois. 1999-2001. Emmanuelle Desnos.

Dossier annexe de l'étude sur le thème de la sauvegarde et de la valorisation de la culture Gasconne pour la candidature à Leader + du pays de l'est gersois, 1999-2001. Emmanuelle Desnos.

Patrimoine naturel et culturel. C.D.T. des cantons de l'Isle-Jourdain., Samatan, Lombez, 1997.

Recensement du Pays Val de Save, Association Pays Val de Save.

Dossier du centre culturel Claude Augé.

- Document « La maison C. Augé »
- Dossier « Centre culturel C. Augé de l'Isle-Jourdain »
- Dossier « Centre culturel C. Augé de l'Isle-Jourdain » deuxième tranche
- Dossier « Restructuration de la maison C. Augé »

Etude de la mise en valeur du petit patrimoine sur le contrat de terroir Pays de Lomagne. Anne-Marie Le Contellec. Association contrat de terroir Pays de la Lomagne, 2001.

Musée de l'école publique de Saint-Clar, Michel Hue, Conservation départementale du patrimoine. Communauté de Communes Cœur de Lomagne, 2001.

Ecomusée de la Lomagne- Flamarens. Projet culturel : la ferme de la Hitte, une borde, miroir de la vie paysanne lomagnole. Solenn Bergot. SIVOM de Miradoux, Contrat de terroir Pays de Lomagne, Conseil général du Gers, 1999

Recensement du petit patrimoine. BTS Services en Milieu rural. Conservation départementale, 1999-2000.

Mise en valeur du petit patrimoine. Centre Cépière de Toulouse. Rapport de stage formation « Acteurs touristiques en milieu rural », 2001.

Etats des lieux culturels du C.D.T. Association du Pays de la Lomagne, 2000.

Propositions de développement culturel. Association du Pays de la Lomagne, 2001

Pré-inventaire du petit patrimoine en Gimone-Arrats, Conservation départementale.

XV/c - Fiche EPCC

Cf. tableau ci-après

Fiche sur les Pôles de rayonnement culturels et les EPCC

OUTILS	Objectifs et/ou missions	Positionnement et actions sur le territoire	Partenariat financier et mode de financement retenu par la Région
<p>Pôle de rayonnement Culturel</p> <p>Outil de niveau territorial (Pays, Agglomération, PNR), voire supra-territorial.</p>	<p>Le pôle a un fondement artistique. Il a une reconnaissance artistique des partenaires (en particulier les partenaires publics). Il rayonne au plan territorial. Il peut n'être consacré qu'à une seule discipline artistique ou bien être pluridisciplinaire avec une discipline majeure d'identification. Il peut dans certains cas « héberger » de façon opérationnelle le projet culturel de territoire. Le pôle développe un programme culturel qui a la capacité de rayonner sur son territoire et même au-delà, dans le cadre de réseaux extra-territoriaux. Le pôle de rayonnement culturel est un relais de la politique régionale d'irrigation du territoire. Il dispose des moyens nécessaires pour le développement de ses missions de rayonnement régional.</p>	<p>Lieu doté d'une équipe professionnelle, le pôle culturel est l'opérateur (ou un des opérateurs) de l'action culturelle du territoire, il est intégré dans le projet culturel de territoire; réseau, programmation artistique etc. Il peut avoir un rayonnement régional voir national et avoir simultanément un rôle d'acteur local. Il constitue un vecteur de la culture sur le territoire. Il doit bénéficier d'une assiette de population, capable d'assurer les moyens nécessaires à son fonctionnement : bassin de population de 20 000 habitants. Son budget doit être supérieur à 1MF, afin de lui permettre d'assurer ses missions de rayonnement régional. Il a la mission de promouvoir tous les secteurs de la culture : la connaissance du patrimoine, la culture scientifique et technique, la création régionale, la diffusion, la formation des publics, les actions pédagogiques en faveur des jeunes etc. Il est structuré de préférence en EPCC ou EPCI.</p>	<p>Partenariat : Etat-Région, éventuellement le Département ainsi que la structure de Pays, d'agglomération, du PNR et/ou l'Intercommunalité et la Commune. L'Etat interviendra dans ce dispositif conformément à ses propres critères d'intervention.</p> <p>Mode de financement Région : conventionnement au titre des critères d'interventions retenus en matière de culture : accueil en résidence, etc.</p> <p>Observations : Possibilité de combiner les 2 critères : - bassin de population - budget supérieur à 1 MF, soit en les cumulant, soit en les dissociant.</p> <p>Pour les territoires dont l'étude sera prometteuse, possibilité de proposer une convention de 3 ans (financement dégressif comme pour l'emploi culturel) afin de donner au territoire les moyens de faire émerger un pôle de rayonnement culturel, lorsqu'il n'existe pas.</p> <p>Rappel : pour la mise en œuvre de l'ensemble du dispositif, il paraît indispensable de mettre en place un comité de pilotage régional qui étudiera les projets culturels de pays ainsi que les conditions d'attribution de l'aide à l'emploi culturel.</p>